



Chambre des communes  
CANADA

## Comité permanent des finances

---

FINA • NUMÉRO 023 • 1<sup>re</sup> SESSION • 38<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mardi 23 novembre 2004**

**Président**

M. Massimo Pacetti

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## Comité permanent des finances

Le mardi 23 novembre 2004

• (1910)

[Traduction]

**Le président (M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.)):** Je déclare la séance ouverte.

Je souhaite la bienvenue à nos invités. Je vous remercie d'être venus à une heure aussi tardive. Je crois que certains d'entre vous avez été reprogrammés et nous pensions que ce serait mieux ainsi car nous savions que nous aurions un vote. J'apprécie donc que vous soyez venus.

Nous entendons huit groupes dans le cadre de ce panel, aussi je vous prie de limiter vos remarques liminaires aux cinq minutes allouées. Ensuite, les membres voudront vous poser quelques questions. J'ai une liste des groupes. En premier figure Campagne 2000.

Voulez-vous la parole maintenant ou devrions-nous laisser les groupes faire leurs interventions?

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD):** Monsieur le président, je m'en remets à vous. Dans le courant de la soirée, j'aimerais présenter une motion de privilège et contester une décision antérieure d'aujourd'hui. Si vous souhaitez que j'attende jusqu'au début de la séance de 20 h 30, je pourrais le faire à ce moment-là.

**Le président:** Comme bon vous semble. Je considère l'affaire close. Si vous souhaitez y revenir, vous pouvez le faire maintenant.

**Mme Judy Wasylycia-Leis:** Très bien. Je tâcherai d'être très brève.

Monsieur le président, vous savez que cet après-midi j'avais désigné un remplaçant pour siéger au comité. Le NPD n'a droit qu'à un seul membre dans ce comité. Il s'agissait d'Alexa McDonough, qui parlait, votait et agissait en notre nom.

À un moment donné, dans le courant de la séance de cet après-midi, je suis entrée dans la salle et me suis assise à la table à côté d'elle, sur quoi vous m'avez fait passer une note indiquant que cela était contraire aux règles. Je me suis retirée pour ne pas faire de scandale. Lorsque personne n'a soulevé d'objection lorsqu'elle a pris la parole, je me suis assise à côté d'elle, et c'est à ce moment, monsieur le président, que vous avez décidé d'en faire une grosse affaire. Vous avez déclaré que je ne devais pas être assise à la table, bien que je ne prenais pas la parole, ne votais pas, n'intervenais en rien et me contentais d'observer le déroulement de la séance, conformément à mon rôle de député et dans l'exercice de mes fonctions.

Je sais que vous avez cité un article précis du Règlement de la Chambre stipulant qu'un remplacement ne peut prendre effet tant que le membre du comité est présent à la réunion. Votre interprétation de cette règle implique que moi, seul membre de mon parti à ce comité, lorsque je cherche de l'aide et demande à un autre membre de me remplacer à divers moments, je ne pourrais aller et venir dans la salle

afin d'observer les délibérations ou alterner la présence à la table avec mon suppléant.

J'ai discuté de cela avec mon collègue Bill Blaikie, un vétéran de cette Chambre. Il m'a dit qu'au cours de ses 25 années au Parlement, il n'a jamais vu les règles interprétées de cette façon. Par conséquent, monsieur le président, je vous demande soit des excuses pour le traitement que vous m'avez infligé cet après-midi, soit j'aimerais présenter une motion contestant la décision de la présidence.

**Le président:** En gros, je vous ai fait parvenir une note disant qu'à ma connaissance, si vous donnez une procuration à Mme McDonough, vous n'êtes pas autorisée à participer, ou bien elle-même n'est pas autorisée à participer. On m'a même dit que vous n'étiez même pas autorisée à être présente dans la salle, c'est pourquoi je vous ai envoyé une note de courtoisie pour dire que je préférerais que vous ne soyez pas assise à la table, mais que je n'avais pas d'objection à votre présence dans la salle. Je croyais savoir que vous n'étiez pas censée être dans la salle si vous souhaitiez que Mme McDonough prenne la parole. Vous souhaitiez manifestement cela. Si vous ne souhaitez pas qu'elle prenne la parole, je n'aurais eu aucune objection à vous la donner à vous.

Je pense que c'est vous qui montez sur vos grands chevaux. Il vous suffisait de venir me voir et de dire: «Écoutez, j'aimerais m'asseoir à la table et prendre le relais de Mme McDonough». Je n'aurais eu aucune objection à cela. Vous avez décidé de vous lever d'où vous étiez et de venir vous asseoir à la table, sans raison apparente.

Tout ce que je dis, c'est que j'ai essayé d'appliquer les règles conformément à la façon dont elles m'ont été présentées. Je suis nouveau à la présidence. Je ne demande qu'à appliquer les règles. Ce n'est pas moi qui les ai faites; je ne voulais simplement pas causer de problèmes à d'autres membres du comité.

Si vous voulez discuter longuement de cela, allez-y.

**Mme Judy Wasylycia-Leis:** Je ne veux pas en discuter longuement. Je dis simplement que la raison précise pour laquelle je soulève cela aujourd'hui est le fait que si vous dites que je n'ai pas le droit d'être assise à la table en même temps que ma suppléante, cela est contestable. Sur cette base, je conteste la présidence. Il me semble que la façon de le faire est de proposer une motion faisant droit à la décision de la présidence.

**Le président:** Vous êtes membre à part entière de ce comité et vous pouvez faire ce que bon vous semble. Encore une fois, je n'ai pas mis en cause votre possibilité de parler ou de ne pas parler. Il me semblait que vous souhaitiez que Mme McDonough prenne la parole. Je vous ai également fait parvenir une note disant que Mme McDonough ne pouvait prendre la parole si vous étiez à la table. C'est tout. Si vous ne souhaitez pas cela, il vous suffisait de me le dire.

Je ne vois pas pourquoi vous me faites cette scène car il me semblait que c'était clair. Je suis très abordable, et vous ne pouvez pas dire que j'ai refusé d'en discuter avec vous. Vous cherchiez à me contester. Même le fait que vous reveniez là-dessus maintenant... Je ne sais pas ce que vous cherchez à prouver. Si vous voulez contester, allez-y, faites-le.

**Mme Judy Wasylcia-Leis:** Monsieur le président, je vais passer en revue les faits tels qu'ils se sont produits.

Lorsque je me suis assise à côté de Mme McDonough, vous m'avez fait passer une note et je vous la cite—

**Le président:** Je vous l'ai fait parvenir avant que vous vous assoyez.

**Mme Judy Wasylcia-Leis:** Elle disait «Apparemment, si vous êtes dans la salle, Mme McDonough ne peut prendre la parole sauf consentement unanime du comité». Je suis donc allée vous voir pour contester cela. Vous avez dit: «Il existe une règle et d'autres pourraient l'invoquer, alors je vous avertis». À ce stade, j'ai réalisé qu'aucun de mes collègues n'allait l'invoquer et donc qu'ils ne seraient pas opposés à ce que je m'assoie simplement à la table à côté de ma collègue, comme cela est la tradition de cette Chambre depuis des années. C'est pourquoi j'ai été surprise que vous décidiez de déclarer publiquement que je n'avais pas ma place à la table.

**Le président:** Vous êtes surprise que j'ai effectivement fait ce que j'ai dit que j'allais faire? Si vous aviez parlé à n'importe quel autre membre de ce comité pour dire: «Pouvez-vous leur demander le consentement unanime» ou même aviez eu le consentement d'un seul autre membre de ce comité, je n'aurais eu aucune objection.

Monsieur Hubbard.

**M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.):** Désolé, monsieur le président, mais je pense que nous faisons une grande affaire d'une toute petite chose. C'est une vieille tradition dans les comités que chaque parti a droit à un certain nombre de membres à la table. S'ils en veulent plus que cela, je pense que le président, le comité, peuvent l'autoriser.

J'ai également des réserves sur la notion que le membre ne peut être présent dans la salle, car n'importe quel membre du public a le droit de s'y trouver. Mais s'il s'agit de s'asseoir à la table, nous avons tous le droit à un certain nombre de sièges. Je sais que des membres associés y ont déjà pris place, sans pouvoir participer, suite à un accord entre les membres présents.

**Le président:** C'est précisément ce que je dis. J'avais un problème avec sa présence dans la salle, et j'ai usé de jugement. Si vous voulez que je répète, je n'avais rien contre le fait que vous preniez la parole. Simplement je ne voyais pas—

**Mme Judy Wasylcia-Leis:** Je ne demandais pas la parole.

**Le président:** D'accord.

Monsieur Harris.

**M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC):** Si cela peut calmer la discussion, j'ai lu les règles et si elles énoncent effectivement un certain protocole à suivre, je ne me souviens pas qu'il ait jamais été appliqué, ni d'une occasion où la présence de quelqu'un dans la salle ait posé un problème—ou même sa présence à la table. J'ai assisté à nombre de réunions de comité comme observateur assis dans le fond, uniquement pour être invité d'un geste à prendre place—vous savez, vous n'avez pas le droit de voter ni de parler.

J'ai tendance à penser qu'il ne faut pas en faire une aussi grande affaire. Peut-être pourrions-nous mettre un point final à cette affaire

et procéder à l'audition des témoins qui sont venus nous rencontrer ce soir.

Depuis que je siège à ce comité et que vous le présidez, j'éprouve beaucoup de respect pour le travail que vous faites, monsieur le président. Je comprends également votre position, Judy. Peut-être pourrions-nous clore ce chapitre et nous mettre au travail. Je suis sûr qu'avec l'expérience d'aujourd'hui, cela ne va pas se reproduire, ni dans un sens ni dans un autre.

•(1915)

**Mme Judy Wasylcia-Leis:** Je veux bien. Je veux bien laisser tomber, je voulais simplement soulever la question. Je ne suis qu'un membre de ce comité parmi d'autres. J'aurai d'autres suppléants. Ce soir, Tony Martin me remplacera. Je me sentirai néanmoins libre d'entrer et de sortir de la salle et, si nécessaire, de m'asseoir à la table, sans prendre la parole ni voter si je suis remplacée par un autre membre.

**Le président:** Je n'ai pas de problème avec cela. Je suis très souple. Je pense m'être montré très souple jusqu'à présent. Encore une fois, si le comité n'a rien contre votre présence à la table, moi non plus.

Cela convient-il aux membres du comité?

**M. Charlie Penson (Peace River, PCC):** Monsieur le président, peut-être mon interprétation est-elle fautive, mais il me semble que tout membre de la Chambre des communes peut assister à toute réunion de comité. Est-ce exact?

**Le président:** Oui, mais le membre suppléant ne peut prendre la place d'un autre membre de plein droit de ce comité. C'est ainsi que j'interprète la règle.

**M. Richard Harris:** Comment dit-on: Pourquoi ne pouvons-nous tous être copains? Mettons-nous au travail.

**Le président:** C'est pourquoi pour moi l'affaire était close.

Allez-y, monsieur Bell.

**M. Don Bell (North Vancouver, Lib.):** Je ne sais pas s'il y a un rapport, mais dans les conseils municipaux, si vous êtes le maire et que vous êtes dans la salle, vous ne pouvez demander au maire suppléant de présider et rester en même temps dans la salle. Vous devez quitter la salle. Je ne sais pas si la même règle de suppléance s'applique ici.

Il me semble que d'autres membres de n'importe quel parti, des députés, peuvent venir s'asseoir dans la salle et être invités à la table. Il m'est arrivé la même chose, que l'on me dise de venir m'asseoir à la table. Je me suis déjà assis dans la galerie. La différence, c'est que si vous êtes le membre désigné du comité, vous ne donnez pas la parole au suppléant pendant que vous êtes là. C'est la règle, me semble-t-il. Mais je suis souple.

**M. Richard Harris:** Tenons-nous en là et poursuivons nos travaux.

**Le président:** Très bien. Encore une fois, désolé de ce contretemps. Nous tâcherons d'ajouter cela au temps qui vous est alloué. Nous vous avons retardé de 10 ou 15 minutes. Nous verrons comment les choses tournent, mais je veux néanmoins m'en tenir à cinq minutes pour les remarques liminaires ou interventions, si cela convient aux groupes. Encore une fois, mes excuses.

Nous passons à Campagne 2000 et Mme Rothman.

**Mme Laurel Rothman (coordonnatrice nationale, Campagne 2000):** Bonsoir. Je considère que la séance commence maintenant et nous escomptons donc avoir 15 minutes de plus à la fin.

Merci de l'invitation. Bonjour. Campagne 2000, comme beaucoup d'entre vous le savent probablement, est une coalition nationale de plus de 90 organisations qui suit les progrès accomplis dans la réalisation de la résolution adoptée unanimement par tous les partis il y a 15 ans et visant à mettre un terme à la pauvreté chez les enfants.

Malheureusement, la pauvreté infantile reste trop profondément enracinée. Nous affichons depuis 1973 un taux de pauvreté infantile moyen d'un enfant sur six. Les chiffres les plus récents font état de 1,65 million d'enfants pauvres, ce qui fait environ un sur six.

Concernant quelques autres constats particulièrement inquiétants, d'après les chiffres les plus récents, un enfant sur quatre avait au moins un parent travaillant à temps plein, toute l'année, mais tombant néanmoins en dessous du seuil de faible revenu. Nous faisons donc valoir—et plus tard nous aborderons certaines des questions que vous avez posées—qu'il faut emprunter des chemins multiples pour sortir les familles de la pauvreté.

La recherche internationale et canadienne prouve qu'il faut des stratégies agissant sur le marché du travail, doublées de programmes de soutien du revenu et de services communautaires de haute qualité. Nous avons formulé quelques recommandations visant de bons emplois au salaire minimum.

Voici quelque chose que vous pourriez faire à peu de frais. Le gouvernement fédéral pourrait majorer à 10 \$ de l'heure son salaire minimum en l'espace de deux ans. Nous savons que cela représente une faible partie du marché du travail, mais ce serait un précédent important.

Nous aimerions également que vous formiez une Commission fédérale-provinciale pour un salaire décent qui étudierait sérieusement comment les familles pourront trouver de bons emplois, comment les employeurs vont les créer et un certain nombre d'autres questions, notamment les négociations collectives et les obstacles à l'emploi des nouveaux arrivants qualifiés dans le pays. Penchez-vous sur l'ensemble de la problématique.

J'aimerais consacrer une minute ou deux à l'éducation et à la garde des jeunes enfants, qui représente pour nous une forte priorité. Bien qu'il ne s'agisse pas là d'un programme de lutte contre la pauvreté, c'est néanmoins un élément clé d'une stratégie antipauvreté. Nous sommes encouragés par l'engagement du gouvernement fédéral pour un système véritablement national fondé sur les principes de l'égalité, de la responsabilité et de l'universalité, un système qui soit propice au développement et—ajoutons-nous—inclusif au sens le plus large du terme.

Nous voulons voir au moins 5 milliards de dollars dans le prochain budget, c'est-à-dire 5 milliards de dollars la cinquième année. Je pense que ce serait un début, certes important, mais néanmoins modeste. Un programme en ordre de marche coûtera plus, mais nous visons cette affectation de crédit initiale pour cinq ans de façon à passer, au lieu d'un bric-à-brac de services payés par les parents et des subventions, à un système pleinement financé sur fonds publics, tel que les crédits soient versés au programme et que les parents apportent une contribution. Je pense que ce serait la mesure politique potentiellement la plus importante de la décennie—en tout cas de politique sociale—et il s'agit de ne pas faire d'erreur.

J'ai deux autres remarques: intégrez ces principes aux négociations avec les provinces; prévoyez l'argent dans le budget; et veillez à ce que les crédits nouveaux aillent au secteur sans but lucratif ou public. Si ces crédits étaient versés au secteur commercial, d'éminents juristes nous ont amené à croire que l'on pourrait voir l'intrusion de grandes chaînes américaines sous le régime de l'ALENA. Il faut

donc veiller à ce que les crédits nouveaux soient réservés au secteur sans but lucratif.

Permettez-moi de poursuivre en disant que le gouvernement a fait des premiers pas très importants sur le plan de la prestation pour enfants. Nous disons qu'il faut augmenter cette dernière—et nous aimerions voir un plan pour cela—pour la porter à 4 900 \$ maximum. Doublée d'un salaire minimum de 10 \$ pour du travail à temps plein, cela placerait un parent seul avec un enfant au-dessus du seuil de pauvreté. Nous pensons que c'est là un objectif raisonnable.

Nous formulons donc quelques recommandations importantes. Nous visons un engagement sur cinq ans de 1,5 p. 100 du PIB—environ 18 milliards de dollars. Nous pensons que ce serait là une base solide pour nos propositions. Avec l'excédent de presque 30 milliards de dollars projeté par le gouvernement lui-même au cours des cinq prochaines années, et déduction faite d'une réserve pour les imprévus et la prudence économique, les dépenses de santé, de péréquation et de financement des territoires, nous pensons qu'il reste place pour des mesures conséquentes de lutte contre le déficit social.

• (1920)

J'ai probablement dépassé le temps alloué.

**Le président:** Vous avez environ 30 secondes.

**Mme Laurel Rothman:** J'ajoute donc que notre groupe—et nous avons consacré beaucoup de temps au cours des 18 derniers mois à examiner cela—n'est pas en faveur de réductions d'impôt générales supplémentaires. Non seulement bénéficient-elles principalement aux Canadiens à revenu élevé, elles tendent aussi à creuser l'écart entre le haut et le bas dans notre société. Il suffit de regarder nos grandes villes pour voir que la concentration spatiale de la pauvreté devient un problème très sérieux.

Nous souhaitons également que le gouvernement projette ses excédents de façon plus précise. Cela signifie que vous pourrez dépenser l'argent en début d'année et ne pas avoir un excédent aussi gros en fin d'exercice, excédent alors canalisé vers la diminution de la dette qui effectivement ne cesse de baisser, d'après ce que nous pouvons voir.

S'il reste de l'argent en fin d'exercice, nous recommandons que ces dépenses ponctuelles soient consacrées à un fonds d'infrastructure communautaire national qui financerait les besoins d'infrastructure sociale, tels que le coût de construction d'écoles maternelles et de garderies.

Je m'arrête là.

Merci.

• (1925)

**Le président:** Merci.

J'ai une question rapide que je vais poser pour ne pas l'oublier.

Vous n'êtes pas les premiers à recommander que la prestation pour enfants soit portée à 4 900 \$. D'où vient ce chiffre de 4 900 \$?

**Mme Laurel Rothman:** Comme je l'ai dit, c'est 4 900 \$ maximum qui, ajoutés au salaire minimum de 10 \$ de l'heure d'une famille monoparentale, porte le niveau de revenu au-dessus du seuil de pauvreté. C'est pourquoi nous militons pour des emplois à salaire décent et une prestation pour enfants accrue.

**Le président:** Cela fait 10 \$ de l'heure, mais combien d'heures par semaine? Qu'est-ce qu'un salaire hebdomadaire?

**Mme Laurel Rothman:** Trente-cinq heures par semaine, un temps plein.

**Le président:** D'accord, 35 heures par semaine.

Merci.

**Mme Laurel Rothman:** Je voudrais déposer ce rapport. Il présente tous les arguments de façon plus approfondie.

**Le président:** Bien. Remettez-le simplement au greffier. Merci.

Je crois que c'est M. Bach qui représente l'Association canadienne pour l'intégration communautaire.

**M. Michael Bach (vice-président à la direction, Université York, Association canadienne pour l'intégration communautaire):** Bonsoir. Je remercie le comité de nous avoir invités à comparaître, ainsi que les collègues qui sont là ce soir.

L'Association canadienne pour l'intégration communautaire est une association nationale composée de familles ayant des enfants présentant une déficience intellectuelle. Nous défendons la pleine inclusion des droits humains des personnes ayant une déficience intellectuelle. Nous travaillons en collaboration étroite avec le Conseil des Canadiens avec déficiences, l'Association canadienne de vie autonome et d'autres organisations nationales de handicapés.

Je veux parler ce soir de la nécessité d'adopter un programme d'action global pour les personnes ayant des incapacités, programme dont il est question depuis de nombreuses années. Nous commençons à voir des mesures ponctuelles, mais rien de cohérent. Cela fait que les personnes handicapées du pays connaissent des taux de pauvreté, d'isolement, de victimisation, d'itinérance, d'exclusion du marché du travail et de l'éducation—tout l'éventail des indicateurs—beaucoup plus élevés. Nous parlons là d'une inégalité très systématique. Nous parlons là aussi d'un groupe de personnes qui représentent aujourd'hui 12 p. 100 de la population canadienne et va croissant en raison du vieillissement démographique et des progrès médicaux qui permettent à ces gens de vivre plus longtemps que ce n'aurait été le cas autrement.

Le gouvernement fédéral a pris de vastes engagements dans les récents discours du Trône, promettant la pleine inclusion des personnes handicapées, la levée des obstacles, la création d'opportunités, etc. conformément à la vision énoncée dans l'accord À l'unisson, le premier et seul accord fédéral-provincial-territorial sur l'invalidité qui propose une vision pour la pleine participation citoyenne des Canadiens handicapés.

Au-delà de ces larges engagements, quelques stratégies spécifiques ont été introduites ces dernières années. Nous avons vu l'an dernier une augmentation de 30 millions de dollars pour l'accord-cadre multilatéral sur l'emploi et l'invalidité. Nous avons vu l'investissement dans l'équité fiscale des Canadiens handicapés, ce comité consultatif technique devant présenter très prochainement son rapport dont les recommandations, espérons-nous, seront reprises dans le prochain budget. Nous avons vu l'investissement dans l'Enquête sur la participation et les limitations d'activité, qui représente une enquête auprès des Canadiens ayant des incapacités, et l'engagement du gouvernement fédéral à être un employeur modèle de personnes handicapées.

Toutes ces initiatives sont importantes et nous les applaudissons. Elles nous encouragent, mais globalement elles ne représentent pas grand-chose. Nous préconisons donc que le gouvernement fasse une large percée en annonçant dans le prochain budget quelques initiatives précises et claires pour mettre en marche dans ce pays un programme à long terme en matière d'invalidité. Le premier ministre a déclaré que c'était là l'un des éléments de la politique sociale encore en souffrance dans ce pays, l'une des pièces de notre architecture et infrastructure sociale restant à bâtir.

Nous disons donc que les soutiens à l'invalidité doivent devenir la grande priorité sur laquelle ce gouvernement doit se concentrer. Certaines choses ont déjà été faites sur le plan de l'emploi. Il restera à faire pour ce qui est du revenu des personnes handicapées, mais le principal facteur d'exclusion des personnes ayant des incapacités est l'absence d'accès aux soutiens requis: assistance personnelle, prothèses et appareils, logements hors institution.

Nous demandons donc que le gouvernement fédéral verse un acompte sous forme d'un transfert fédéral-provincial-territorial pour les soutiens à l'incapacité. Des engagements similaires ont été pris pour l'éducation, la garde et le développement de la petite enfance, avec concrétisation ultérieure. Nous ne recherchons pas 1 milliard de dollars sur cinq ans, comme le programme pour aidants naturels récemment annoncé. Nous recherchons un acompte raisonnable pour amener les provinces à la table et commencer à négocier un ensemble de programmes plus cohérents de telle façon que les personnes handicapées puissent accéder à des soutiens.

Parallèlement, nous disons que l'on pourrait très facilement et très raisonnablement intégrer un volet invalidité aux autres grands programmes sociaux. Dans le cas des villes et collectivités, assortissons la remise de taxe sur les carburants ou les subventions correspondantes de la condition de créer des systèmes d'infrastructure et de transport inclusifs dans les villes et collectivités du pays.

Nous avons été encouragés par la réunion fédérale-provinciale-territoriale d'il y a quelques semaines où les ministres, comme Laurel l'a indiqué, ont adopté le principe de l'inclusion universelle s'agissant d'un programme de garde d'enfant. Tant qu'un contrôle sera exercé et que des comptes devront être rendus à cet égard, nous progresserons.

● (1930)

On a également annoncé un programme de soutien aux aidants naturels de 1 milliard de dollars sur cinq ans. C'est une mesure positive mais il faut veiller à ne pas se décharger sur les familles du soin gratuit des personnes handicapées. Les familles fournissent déjà la grande masse des soutiens à l'invalidité. Il faut renforcer la capacité collectivité au moyen d'une initiative d'infrastructure communautaire. Nous demandons également le même type d'initiative que celle esquissée par Laurel, notamment un investissement public dans les soutiens à l'invalidité. Autrement, les personnes handicapées resteront isolées. On voit aujourd'hui des parents âgés de 80 ans s'occuper encore de membres de leur famille handicapés.

Enfin, pour conclure, nous recherchons un engagement dans ce budget envers un processus de lancement d'un large programme relatif à l'invalidité dans ce pays dont nous donnons les détails dans notre mémoire.

Merci beaucoup.

**Le président:** Merci. Nous apprécions votre présentation.

Nous entendons maintenant l'Association canadienne des banques alimentaires, représentée par M. Seiden.

**M. Charles Seiden (directeur général, Association canadienne des banques alimentaires):** Merci.

Je pense que le texte de mon rapport a été distribué. J'ai en d'autres copies ici, si vous le voulez.

**Le président:** Vous pouvez commencer.

**M. Charles Seiden:** Je vous remercie de l'invitation à comparaître aujourd'hui devant le comité.

Permettez-moi d'abord d'expliquer brièvement ce qu'est l'Association canadienne des banques alimentaires et ce que nous faisons, car beaucoup de gens se font une idée fautive de la raison d'être des banques alimentaires. Notre mission est d'aider les banques alimentaires du Canada à satisfaire aux besoins alimentaires immédiats des nécessiteux tout en oeuvrant vers l'objectif à long terme de la suppression de la faim et de la pauvreté. Créées initialement comme solution temporaire à la faim, les banques alimentaires sont devenues institutionnalisées au fil des ans car presque rien n'a été fait pour les pauvres sous forme de programmes adéquats d'assistance sociale, d'emploi et autres soutiens pour les pauvres. La demande d'aide alimentaire et la pauvreté continuent d'augmenter, bien que le Canada ait la capacité économique d'éliminer la faim et la malnutrition.

L'ACBA considère que nourrir ceux qui ont faim et éradiquer la faim est une affaire de justice sociale, de droits humains et non de charité. Les banques alimentaires ne devraient jamais être considérées comme une solution au problème de la faim. L'ACBA est résolue à parvenir à une meilleure connaissance des causes de la pauvreté, à vous présenter des arguments rationnels et convaincants, à partager la formation avec les banques alimentaires membres et à identifier d'autres organisations locales, régionales et nationales avec lesquelles collaborer. Je suis heureux de voir ici représentés Campagne 2000 et beaucoup d'autres groupes.

Dans notre présentation au comité l'an dernier, nous avons mis en lumière le problème social que représente la faim et, depuis lors, la situation a gravement empiré. L'étude que nous avons réalisée «HungerCount 2004» montre que la fréquentation des banques alimentaires dans tout le pays s'est accrue. C'est là un baromètre fiable de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté au Canada. Un nombre record de Canadiens font appel aujourd'hui aux banques alimentaires, avec une hausse de 8,5 p. 100 depuis l'an dernier et de 123 p. 100 depuis le début des banques alimentaires en 1999. Chaque province, Terre-Neuve exceptée, a enregistré un accroissement du recours aux banques alimentaires, la hausse la plus sensible étant intervenue en Ontario et au Québec. Bien que Terre-Neuve ait affiché une légère diminution du nombre d'usagers, la province reste celle où l'utilisation par capita est la plus forte.

Plus de la moitié des utilisateurs des banques alimentaires sont des familles. Un tiers, 31 p. 100, sont des familles monoparentales, et 39,7 p. 100 des enfants; 60 p. 100 des utilisateurs dépendent de l'aide publique; 13,3 p. 100 ont un emploi. En mars de cette année, près de la moitié des banques alimentaires couvertes par l'enquête avaient du mal à satisfaire à la demande, et ce ne devrait pas non plus être leur rôle. Étant donné ces constats, nous formulons les recommandations indiquées dans le mémoire. Je n'entrerai pas dans les détails; je sais que Campagne 2000 a fait un très bon travail à cet égard car nombre des recommandations, curieusement—ou peut-être n'est-ce pas surprenant—sont très similaires.

Il faut revoir le transfert social canadien, assurer des salaires décentes, un programme national de logement—vous avez entendu ce groupe aujourd'hui—et des services de garde d'enfants réglementés, revoir l'assurance emploi et instaurer un supplément à la Prestation nationale pour enfants.

J'aimerais vous parler un instant d'une loi antipauvreté. J'ai récemment eu l'occasion de me rendre au Brésil, un pays qui se débat avec d'autres problèmes, mais qui s'est doté d'une loi antipauvreté ou antifaim. Il a un mécanisme cohérent pour combattre la faim dans le pays et est loué par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture comme pionnier. Je crois que le Québec a lui-même adopté une loi antipauvreté.

Le Canada a expressément adopté le concept du droit à la nourriture et la notion de sécurité alimentaire et a signé plusieurs accords internationaux promettant de mettre un terme à la faim, avec notamment la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire au Sommet mondial de l'alimentation. Le Plan d'action pour la sécurité alimentaire qui représentait la réponse du Canada au Sommet mondial de l'alimentation était une approche multisectorielle. Malheureusement, la consultation relative à la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire et au plan d'action a réellement laissé à désirer. Les organisations non gouvernementales canadiennes se sont réellement senties exclues du processus. Une conférence a été organisée récemment à Winnipeg réunissant les parties intéressées à la sécurité alimentaire au Canada, où 150 organisations différentes étaient représentées, et la plupart d'entre elles se sont dites exclues du processus. Nous n'avons pas réellement de plan cohérent et praticable pour éradiquer la faim dans ce pays, et c'est très regrettable.

● (1935)

Le désir et la volonté des ONG, des organisations non gouvernementales et des banques alimentaires est de collaborer avec vous pour élaborer un plan. Mais il faut pour cela oeuvrer de concert. Nous avons besoin du leadership du gouvernement fédéral pour dresser un plan cohérent. Les organisations de la société civile en général expriment un large éventail de préoccupations, mais nous sommes résolus à collaborer avec vous. Sans vous, nous ne pouvons faire le travail, car il exige réellement un leadership au niveau central.

**Le président:** D'accord. J'ai l'Association canadienne des plus de 50 ans.

Monsieur Gleberzon.

**M. Bill Gleberzon (codirecteur, direction de la promotion et de la défense des droits, relations gouvernementales, Association canadienne des plus de 50 ans):** Je tiens à vous remercier de votre invitation à présenter cet exposé. Permettez-moi de commencer brièvement par décrire notre association, CARP, pour ceux qui ne la connaissent pas. CARP est une association nationale sans but lucratif qui représente près de 400 000 personnes d'âge mûr des quatre coins du pays. Notre mandat est de protéger les droits et la qualité de vie des Canadiens d'âge mûr et notre mission est de proposer des solutions pratiques aux problèmes que nous soulevons.

Je passe maintenant à la question numéro huit posée par le comité. Il s'agit de la répartition de l'excédent fédéral. Nous sommes préoccupés de voir que la condition des personnes âgées ne figure pas dans la liste des exemples, à moins qu'ils ne soient englobés dans les et cetera à la fin de la question.

Malheureusement, les personnes du troisième âge restent ignorées du gouvernement. Nous demandons à votre comité de rappeler au premier ministre Martin de tenir les promesses faites aux personnes âgées lors de la campagne électorale récente. Ces promesses consistaient en la création d'un Secrétariat du troisième âge, l'augmentation du supplément de revenu garanti de 433 \$ par an pour les personnes âgées seules et de 700 \$ pour les couples, plus des ajustements trimestriels, l'augmentation de 10 000 \$ des frais médicaux et liés à l'invalidité qu'une famille soignante peut déduire de l'impôt sur le revenu et l'investissement de plus de 1 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir les membres de la famille soignant une personne âgée et handicapée. Un financement approprié doit être prévu dans le budget afin de tenir ces promesses.

Notre mémoire relatif au budget, que nous avons remis au comité, est structuré selon trois chapitres: justice, pauvreté et santé. J'aimerais mettre en lumière quelques-unes de nos propositions à chacune de ces rubriques.

À la rubrique justice, la pratique discriminatoire de la retraite obligatoire doit être abolie, avec notamment une modification du Code canadien des droits de la personne et du Code du travail fédéral de façon à déclarer inégales toutes les pratiques discriminatoires touchant les aînés canadiens. J'évoque ce problème ici car la retraite obligatoire comporte des répercussions économiques pour la société tout comme pour les particuliers.

Un autre élément important est la réforme des fonds communs de placement de manière à protéger les petits investisseurs. Des millions de dollars sont perdus chaque année du fait des actes frauduleux de certains conseillers financiers et sociétés de placement. CARP estime qu'il faut créer un organisme national de réglementation et nous exhortons le comité à se saisir de cette cause. J'ai remis au greffier une copie de l'étude récente de CARP, assortie de recommandations sur les réformes requises afin de prévenir d'autres abus dans le secteur des fonds communs de placement.

Je passe maintenant à la pauvreté. CARP a rendu publiques hier ses conclusions démontrant qu'un bénéficiaire sur six du RPC, soit 16 p. 100, ne reçoit pas le montant auquel il a droit. J'ai remis une copie de ce rapport au greffier, à votre intention. Le rapport décrit en détail cette situation, son ampleur et ses causes et contient les recommandations de CARP en vue d'y remédier. On sait que les fonds du RPC appartiennent en propre aux travailleurs canadiens et ne sont que gérés par les pouvoirs publics. Jusqu'à présent, un total de 1,3 million de dollars de revenus de retraite RPC qui auraient dû versés ont été recouverts suite à des vérifications effectuées par une société privée d'Ottawa du nom de Retirement Planning Institute. Les remboursements totalisent en moyenne 2 800 \$ par compte vérifié, certains retraités touchant jusqu'à 20 000 \$ et une personne jusqu'à 55 000 \$ de versements rétroactifs.

Deuxièmement, à la rubrique pauvreté, nous demandons à votre comité d'approuver nos recommandations en vue de l'augmentation du Supplément de revenu garanti prévue dans le rapport «Créer un plan d'action national pour les aînés»—je suis sûr que vous l'avez tous lu—de l'honorable Tony Ianno, ministre d'État (Famille et Aidants naturels) qui est responsable de la condition des personnes âgées. En particulier, dans le chapitre 5 du rapport, M. Ianno préconise qu'une tranche de 4 000 \$ de revenu supplémentaire soit autorisée pour les bénéficiaires du SRG avant que leurs prestations ne soient réduites. Permettez-moi de vous rappeler que 40 p. 100 des aînés touchent le SRG et qu'environ 16 p. 100 des Canadiens sont des personnes âgées démunies.

Enfin, toujours dans cette catégorie, nous avons besoin du soutien du comité à une réforme fiscale en faveur des familles à un seul revenu, personnes âgées comprises. À l'heure actuelle, les familles à revenu unique payent un taux d'impôt sur le revenu plus élevé que les familles à deux revenus pour un même chiffre de revenu total. Nous demandons l'introduction de l'impôt sur le revenu familial en remplacement de l'imposition séparée des conjoints.

• (1940)

Au chapitre des soins de santé, le Canada a besoin d'un système de santé intégré à la place des silos actuels qui existent. Ces silos se concurrencent l'un l'autre pour les crédits et finissent par coûter excessivement cher. C'est la façon d'améliorer la productivité économique, l'efficacité financière et l'efficacité médicale. En conséquence, le programme national de soins à domicile devrait être immédiatement élargi pour y englober les soins de longue durée, qui représentent plus de la moitié des soins à domicile. En outre, un programme national d'assurance médicaments devrait être adopté, mais non à l'exclusion de toutes les autres dépenses.

Enfin, dans cette catégorie, le gouvernement fédéral doit définir et renforcer l'application des cinq principes de la Loi canadienne sur la santé. Par exemple, à notre avis, la transférabilité d'une province à l'autre n'est pas assurée. En outre, qu'entend-on par «autres services essentiels» dans Loi canadienne sur la santé? Nous pensons que ce flou coûte cher aux pouvoirs publics et aux particuliers.

Merci beaucoup de votre attention.

**Le président:** Merci.

Madame Kaegi, représentant Retraités canadiens en action.

**Mme Gerda Kaegi (présidente, Corporation des retraités canadiens intéressés):** Merci de votre invitation à comparaître devant vous.

Nous avons été presque tentés de présenter le même mémoire que l'an dernier, mais nous avons réalisé que non, il valait mieux cette fois-ci nous concentrer vraiment sur vos questions. Je vais donc m'attaquer au sujet de la fiscalité, qui est au coeur de nombreuses de vos questions.

Nous sommes une organisation de citoyens fondée il y a plus de 35 ans et nous sommes particulièrement préoccupés par l'inégalité croissante dans notre société, l'écart qui se creuse entre les riches et les pauvres, la disparition des classes moyennes, la pauvreté accrue chez les nouveaux immigrants et le nombre croissant d'enfants vivant dans des familles pauvres.

Vous avez posé huit questions. Je vais y répondre.

Nous considérons l'impôt non pas comme un fardeau, mais comme un avantage. Il permet aux pouvoirs publics d'offrir des biens et des services requis par tous les citoyens. Il nous permet d'assurer la cohésion sociale, l'équité sociale et une société forte, en bonne santé, progressiste et créative.

En dépit de la rhétorique du Fraser Institute et des groupes de pressions patronaux, le Canada n'est pas un pays à lourde fiscalité. Si l'on considère le fardeau fiscal total du Canada en pourcentage du PIB, il était de 35,1 p. 100 en 2001 selon un rapport de l'OCDE de 2003—inférieur à la moyenne européenne de 39,4 p. 100 et en dessous de la moyenne des pays industrialisés de 36,9 p. 100. La preuve est donc là: nous ne sommes pas un pays à lourde fiscalité.



L'OCDE et les Nations Unies ont montré que des pays très concurrentiels jouissent de programmes sociaux financés adéquatement et d'une plus grande égalité des revenus qu'au Canada. Les pays à fiscalité élevée tendent à connaître des niveaux de pauvreté familiale moindres et pourtant ils restent hautement concurrentiels sur le plan économique. La Finlande est un exemple de choix.

Nous n'avons pas répondu à la question trois, car nous ne sommes pas le ministère des Finances et nous ne disposons pas des outils politiques d'un parti politique.

Concernant la quatrième question, nous ne pensons pas qu'il faille réduire généralement les impôts mais nous recommandons de réévaluer les avantages présumés des dépenses fiscales. Les abattements et exemptions fiscaux représentent des coûts qui tendent à avantager quelques-uns au détriment du plus grand nombre. Le régime d'impôt sur le revenu devient de plus en plus inéquitable, le revenu moyen des 10 p. 100 des ménages les mieux nantis atteignant aujourd'hui 18 fois le revenu moyen des 10 p. 100 des plus démunis. Bien entendu, les chiffres médians seraient encore supérieurs. Lorsque les gouvernements réduisent leur revenu en baissant les impôts, ils sont ensuite politiquement contraints de tailler dans les programmes et services. Nous constatons que si l'on considère l'ensemble des impôts levés au Canada, tout le monde paye à peu près le même pourcentage de son revenu, que celui-ci soit de 30 000 \$ ou 80 000 \$. C'est inéquitable.

À la question cinq nous répondons en disant que le gouvernement doit introduire un régime fiscal progressif avec des majorations d'impôt correspondant aux tranches de revenu successives. Nous pensons qu'il faudrait au moins partiellement restaurer l'impôt gradué initial selon dix tranches de revenu; et nous rêvons peut-être en couleurs, mais il a été scandaleux de ramener les tranches au nombre de trois. Lorsque le Canada possédait un régime d'impôt sur le revenu plus progressiste dans les décennies de l'après-Seconde Guerre mondiale, nous connaissions les taux de chômage les plus faibles et les taux de croissance économique les plus forts.

La question six portait sur le déséquilibre fiscal. Nous répondons oui, nous connaissons la répartition constitutionnelle des compétences. Cependant, le Canada est aujourd'hui un pays très différent de ce qu'il était en 1867; les provinces avaient alors leur propre loyauté régionale, mais les choses sont différentes aujourd'hui. Au fil des ans, le gouvernement fédéral a cédé des points fiscaux aux provinces et, ces dernières années, les gouvernements provinciaux ont réduit leur niveau d'imposition et donc leurs recettes. Parallèlement, le gouvernement fédéral dégageait des excédents, largement en amputant les dépenses des programmes, surtout dans des domaines comme la santé et les transferts sociaux et l'assurance-emploi. En outre, les administrations publiques et les sociétés privées ont fait de plus en plus appel à la main-d'oeuvre à temps partiel et contractuelle qui n'est pas réellement couverte par l'assurance-emploi. Nous serons mal servis si le gouvernement fédéral cède davantage d'espace fiscal aux provinces car cela réduira sa capacité à introduire et financer des programmes nationaux à la disposition de tous les citoyens d'une côte à l'autre.

• (1945)

À la question sept, nous nous en remettons aux experts fiscalistes. Je n'y ai pas répondu dans notre mémoire, mais nous ne préconisons pas de déficit. Nous n'en avons pas aujourd'hui et nous ne pensons pas qu'il faille retomber dans cette situation. Nous arguons que la réduction de la dette doit être intégrée au budget et non pas à l'excédent. La dette nationale en pourcentage du PIB baissera au fur et à mesure que l'économie croîtra. Les remboursements font peu

pour la baisse du ratio dette-PIB et limitent les possibilités de réinvestir dans l'infrastructure sociale, culturelle et physique du pays.

Les réductions d'impôt ont principalement bénéficié aux plus hauts revenus. La baisse de la taxe sur les gains en capital, le traitement privilégié des revenus d'intérêt et l'aplanissement des tranches d'imposition ont tous contribué à l'inégalité croissante.

Voici maintenant nos priorités: premièrement, reconstruire et développer l'infrastructure sociale, physique et culturelle qui a été gravement mise à mal par les budgets de lutte contre le déficit et les suivants, un point abordé par d'autres témoins; deuxièmement, instaurer un régime d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés véritablement progressif; troisièmement, mettre en oeuvre et financer des programmes et des technologies nouvelles pour respecter l'accord de Kyoto et plus; quatrièmement, privilégier notre engagement pour la lutte contre le VIH/SIDA et notre promesse de fournir des médicaments génériques et des fonds aux pays d'Afrique et d'Asie aux prises avec ce fléau.

Merci.

• (1950)

**Le président:** Merci.

Le groupe suivant est la Campagne contre la pauvreté des enfants.

Madame Di Giovanni.

**Mme Caroline Di Giovanni (directrice générale, Fondation espoir pour les enfants, Campagne contre la pauvreté des enfants):** Bonsoir et merci infiniment de cette occasion de prendre la parole au nom de Campagne contre la pauvreté des enfants. Je suis accompagnée de mon collègue du comité directeur, Gerald Vandezande. Nous avons fait parvenir par avance notre mémoire au comité, et vous devriez donc tous l'avoir. Je m'inspirerai pour mon exposé de quelques notes.

Campagne contre la pauvreté des enfants et d'autres qui militent pour les besoins des enfants et des familles discernent quelques signes d'espoir. Un débat a enfin été ouvert sur des questions urgentes telles que la stratégie nationale de garde d'enfants et d'éducation de la petite enfance, de même qu'au sujet d'initiatives de logement, et la possibilité existe qu'une partie de l'excédent soit consacrée à des programmes sociaux. Nous venons donc ici avec un peu d'espoir.

Nous formulons quelques recommandations claires. Nous commencerons, comme élément prioritaire, par recommander un plan d'investissement social en faveur des enfants. Nous sommes à un moment crucial. La proportion des familles vivant en dessous du seuil de pauvreté reste obstinément fixée à 15 p. 100, alors même que le pays connaît une croissance économique confortable. C'est délibérément que nous avons choisi le terme «plan d'investissement» en faveur des enfants. Vous comprenez tous la valeur d'un investissement: une action précoce engendre de bons résultats à la maturation. Transposez cela sur la vie des enfants et vous verrez que dans les pays qui consacrent des fonds publics à des services éducatifs et de garde d'enfants, les résultats prennent la forme de statistiques telles que des taux de criminalité moindres, des niveaux de réussite scolaire plus élevés, une meilleure productivité de la main-d'oeuvre—en bref, une société civile.

L'investissement social n'est pas forcément assimilable à l'ancienne définition de l'État providence. Nous cherchons à redéfinir les programmes sociaux destinés aux enfants de telle façon que des services de garde d'enfants et d'apprentissage précoce universel et des programmes inclusifs offrent un point de départ commun aux enfants de toutes les collectivités et fassent en sorte que tous les enfants soient logés et grandissent dans un milieu sûr. Un article paru récemment dans le *Globe and Mail* de Bruno Palier, du Centre national de la recherche scientifique, décrivait cette approche comme étant le modèle de travail de l'Union européenne.

CCPE vous demande d'englober les besoins des enfants dans toutes les délibérations budgétaires, car nous sommes convaincus qu'il est dans notre intérêt commun d'assurer un bon départ à chaque enfant. John Ruskin, le grand écrivain anglais du XIX<sup>e</sup> siècle, appelait cela le premier devoir de l'État. Nous voulons que le Canada devienne l'un des pays où les besoins des enfants sont au coeur de la vie quotidienne de la population.

J'ai parfois pris comme exemple le billet italien de mille lires, qui a maintenant été remplacé par l'euro. Mais pendant de nombreuses années, les Italiens achetaient leur expresso matinal avec un billet de banque portant l'image de Maria Montessori enseignant à de jeunes enfants. C'est cela que nous voulons. Nous voulons que le Canada aille dans cette direction.

Les éléments de notre plan d'investissement social sont un programme universel d'éducation précoce et de garde d'enfants. Une fois entièrement en place, il coûterait probablement 12 milliards de dollars par an. Notre recommandation est de commencer maintenant et d'inscrire dans ce budget des initiatives en vue de tenir la promesse de créer un tel programme. Le terrain a été préparé. Déjà en 1999, tous les provinces et territoires hormis le Québec ont signé l'Entente-cadre sur l'Union sociale. En septembre 2000, l'Accord sur le développement de la petite enfance a été conclu au niveau fédéral-provincial-territorial, un accord qui vise à promouvoir le développement de la petite enfance et de financer des programmes communautaires pour les enfants. Des transferts de 300 millions à 500 millions de dollars ont commencé à être versés aux provinces.

Le 2 novembre de cette année encore, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux se sont rencontrés et se sont entendus, Québec excepté, sur les principes d'un nouveau système national d'éducation précoce. Leur déclaration conjointe disait qu'ils jetaient les bases d'une initiative nationale qui deviendra l'un des piliers de la fondation sociale canadienne. L'abstention québécoise est motivée par la formule de transfert mais ne traduit pas une opposition au principe d'un soutien à des programmes d'éducation précoce et de garde d'enfants, très loin de là. Le Québec est à la pointe du pays s'agissant d'offrir un système de services de garde d'enfant de qualité, abordable et universel, un système qui est un modèle pour les autres.

Mais évitons que les ministres responsables des services sociaux s'accordent sur une mesure aussi importante dans une salle et qu'à l'autre bout du couloir on leur refuse les ressources. Le public devient fou lorsque le gouvernement se comporte ainsi. C'est là un concept relativement simple dont l'heure est venue. Chaque famille ayant des enfants en bas âge se heurte à ce problème, comme vous le savez très bien si vous écoutez vos propres enfants, petits-enfants, neveux et nièces, filleules, amis ou électeurs.

Vous savez que 70 p. 100 des mères d'enfants de moins de six ans travaillent ou cherchent du travail en dehors du foyer afin de faire vivre le ménage. Même les familles qui choisissent que la mère reste à la maison réalisent l'intérêt de programmes d'éducation précoce et

les recherchent dans leur collectivité—dans les bibliothèques ou les centres communautaires. Être parent représente une responsabilité énorme. Ne vous y trompez pas, nous sommes tous concernés. Nos enfants sont notre avenir.

• (1955)

Pour ce qui est de la sécurité économique des familles, cette recommandation porte sur les programmes qui s'adressent spécifiquement aux familles à faible revenu—la Prestation nationale pour enfants et la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Nous applaudissons à ces initiatives très utiles. Les familles bénéficiaires sont heureuses de voir reconnu le travail difficile qu'ils font pour satisfaire les besoins de leurs enfants.

Un des problèmes avec le Supplément de la prestation nationale pour enfants est que toutes les provinces, exceptées le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, déduisent son montant de l'aide sociale versée aux bénéficiaires. Il se peut que l'argent soit consacré à des programmes locaux d'aide aux familles, mais cela est contraire au principe fondamental que cet argent est destiné à aider les familles ayant le revenu le plus bas. En suivant notre recommandation de regrouper les deux programmes, vous ferez en sorte que les familles ayant le plus besoin de cet argent pour élever leurs enfants reçoivent leur juste part.

Un autre élément de notre plan d'ensemble est une amélioration de l'accès au logement. L'Entente-cadre sur le logement à prix abordable représente un bon début.

**Le président:** Pourriez-vous conclure?

**Mme Caroline Di Giovanni:** Nous vous demandons de la concrétiser en dépensant 2 milliards de dollars par an au cours des cinq prochaines années.

Un logement stable est tout aussi important que l'éducation précoce et les services de garde pour les jeunes enfants. Les familles pauvres contraintes de déménager fréquemment pour cause d'augmentation de loyer ou de logement vétuste souffrent de perturbations qui reviendront les hanter plus tard. Les enfants qui changent souvent d'école n'apprennent pas aussi bien et décrochent souvent. Ils ne parviennent pas à se faire des amis ou à s'intégrer dans une collectivité ou quartier. La tension vécue par les parents engendre frictions et désespoir.

Je n'ai pas besoin de poursuivre, d'autres vous en diront plus sur le logement. Mais c'est un élément d'un plan en faveur des enfants.

Pour ce qui est de stratégies du marché du travail en vue de créer plus d'emplois—

**Le président:** Désolé. Veuillez m'excuser.

**Mme Caroline Di Giovanni:** Je n'ai plus de temps?

**Le président:** Non.

**Mme Caroline Di Giovanni:** Nous pourrions répondre à des questions sur la fiscalité.

Merci.

**Le président:** Merci.

Le prochain groupe est le Réseau national pour le logement et les sans-abri, avec M. Shapcott.

**M. Michael Shapcott (coprésident, Réseau national pour le logement et les sans-abris):** Merci beaucoup, monsieur le président. Nous apprécions la possibilité de comparaître encore une fois devant vous et le comité dans le cadre de vos délibérations prébudgétaires. Le Réseau national pour le logement et les sans-abri est un réseau de militants de la base en faveur du logement, depuis la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve-et-Labrador. Il englobe des réseaux provinciaux tels que le Front d'action populaire au Québec et le Housing and Homelessness Network en Ontario.

Ma collègue Cathy Crowe espérait se joindre à moi aujourd'hui mais doit vous transmettre ses regrets et excuses, monsieur le président.

Je veux également vous présenter des excuses personnelles, monsieur le président. Je suis extrêmement fatigué aujourd'hui. Je n'ai pas beaucoup dormi la nuit dernière et j'aimerais vous expliquer pourquoi, si je le puis.

J'ai passé la nuit sur la pelouse devant l'assemblée législative ontarienne, à Queen's Park. M. Martin, qui a été membre de l'assemblée pendant quelque temps, connaît très bien cette pelouse et saura pourquoi j'ai fait cette chose plutôt inhabituelle en compagnie de 70 autres personnes. Nous voulions attirer l'attention du gouvernement ontarien sur le fait que de nombreuses promesses ont été faites en faveur de nouveaux logements, mais sans jamais être tenues. Il y avait quelque 70 personnes là pour manifester, dont la moitié étaient des sans-abri et l'autre moitié des membres d'églises, des infirmières, des médecins, des militants pour le logement, etc.

Je n'ai donc pas beaucoup dormi hier soir, monsieur le président.

Je voulais dire également qu'hier, à la Chambre des communes, un membre du Nouveau Parti démocratique a posé une question au ministre fédéral du Logement, M. Fontana, demandant quand le gouvernement fédéral allait tenir ses engagements en matière de logement et d'itinérance. M. Fontana a répondu qu'il avait rencontré la veille Cathy Crowe et Michael Shapcott et que nous semblions ravis de l'action du gouvernement fédéral dans ce domaine.

Si je le puis, monsieur le président, j'aimerais donner une réponse légèrement plus longue concernant la réunion que nous avons eue avec M. Fontana dimanche, car en fait le message que nous avons transmis à M. Fontana était assez proche de celui que nous avons transmis hier à l'assemblée législative ontarienne, à savoir que nous sommes frustrés et déçus de voir que les promesses et les engagements ne sont pas suivis d'effet.

De fait, il y a eu un nombre croissant de promesses et d'engagements depuis 2001 de la part du gouvernement fédéral. Notre mémoire d'aujourd'hui résume quatre recommandations très précises suite aux promesses faites par le gouvernement—des engagements et accords signés—et toutes sont en rapport avec le travail de votre comité. Il y a quatre recommandations très précises sur le plan du financement et nous vous demandons de les faire vôtres dans votre rapport à la Chambre des communes.

Vous nous avez demandé également de nous pencher sur les revenus, et nous formulons trois recommandations précises quant à la provenance des fonds pour financer ces quatre recommandations. J'aimerais donc, monsieur le président, résumer les quatre recommandations.

Premièrement et surtout, nous pensons que le gouvernement fédéral doit inscrire dans le prochain budget fédéral l'intégralité des 1,5 milliard de dollars promis par les Libéraux fédéraux lors de la récente campagne électorale. Cet argent doit être débloqué tout de suite afin que l'on puisse construire des logements et fournir un toit aux sans-abri et alléger la crise du logement à travers le pays.

C'est notre première recommandation et nous espérons que le comité l'adoptera.

Deuxièmement, nous demandons au gouvernement fédéral d'engager pleinement le milliard de dollars pour de nouveaux logements abordables promis depuis 2001. La grande masse de cet argent n'a pas réellement été dépensée. Le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires se rejettent mutuellement le blâme. Les reproches ne nous intéressent pas, ce qui nous intéresse c'est que cet argent soit dépensé, que les logements soient construits et que les sans-abri puissent emménager dans ces nouveaux logements abordables dont ils ont désespérément besoin.

Notre deuxième recommandation est de pleinement engager le milliard de dollars que le gouvernement a promis depuis 2001.

Notre troisième recommandation est la suivante. Nous demandons au comité de presser le gouvernement dans son rapport prébudgétaire de pleinement tenir la promesse faite dans le plus récent discours du Trône, soit d'élargir et de renforcer la stratégie fédérale sur l'itinérance, qui englobe l'Initiative de partenariats en action communautaires ou IPAC, ainsi que le Programme d'aide à la remise en état des logements, ou PAREL. Ce sont là tous deux des programmes essentiels. Ils sont censés venir à expiration dans environ un an. La dernière fois que les programmes sont venus à échéance, ils ont été renouvelés, mais le délai de transition n'a pas été suffisant et il s'est posé quantité de problèmes. Nous pensons que le gouvernement doit inscrire maintenant des fonds dans le prochain budget fédéral pour assurer que ces programmes soient reconduits et cessent d'être seulement des initiatives mais deviennent des programmes permanents pleinement financés.

Ainsi, notre troisième recommandation est que le gouvernement donne suite à sa promesse du discours du Trône.

Enfin, nous demandons que le gouvernement s'engage à ce que nous appelons la solution de 1 p. 100, soit la somme de 2 milliards de dollars annuellement pour de nouveaux logements sociaux. Nous formulons trois recommandations pour ce qui est de la provenance des fonds.

- (2000)

Je pourrais peut-être prendre 30 secondes pour les résumer, car nous savons que le comité s'intéresse à la source du financement. Nous exhortons le comité à réinvestir l'excédent annuel de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui est actuellement des deux tiers d'un milliard de dollars et dont on projette qu'il atteindra trois quarts d'un milliard de dollars. Cet argent devrait être réinjecté dans le logement, au lieu d'être versé dans les recettes générales de l'État, et donc réinvesti dans de nouveaux programmes de logement. Deuxièmement, allouer une portion majeure de l'excédent fédéral annuel à de nouveaux programmes nationaux de logement social et d'aide aux sans-abri. Et troisièmement, nous pensons que des fonds supplémentaires devraient être puisés dans les recettes générales du gouvernement fédéral pour compenser les coupures brutales opérées dans les programmes de logement et autres programmes sociaux dans les années 90.

Nous avons joint des diagrammes à notre mémoire et je me ferais un plaisir de traiter plus en détail de nos recommandations relatives au financement pendant la période des questions.

Merci beaucoup.

[Français]

**Le président:** Merci.

C'est maintenant à M. Welch, du Conseil national du bien-être social.

**M. David Welch (membre, Conseil national du bien-être social):** Merci de nous avoir permis de participer à cette consultation sur le budget fédéral. Malheureusement, le président du conseil, John Murphy, ne peut être ici aujourd'hui. Par conséquent, Greg et moi le représentons.

Le Conseil national du bien-être social est un organisme formé de citoyens qui joue un rôle consultatif auprès du ministère du Développement social du Canada. En vertu de notre mandat, nous faisons office de conseiller à l'égard de questions touchant les Canadiens à faible revenu. Aujourd'hui, le conseil souhaite vous faire part d'un certain nombre de recommandations sur les dépenses de programmes, les transferts et les impôts.

• (2005)

[Traduction]

**M. Greg deGroot-Maggetti (membre, Conseil national du bien-être social):** Nous commencerons par parler de l'investissement dans un système national d'éducation et de garde de la petite enfance de qualité.

Le Conseil national du bien-être social est encouragé par les engagements actuellement donnés par le gouvernement fédéral en faveur de services de garde d'enfants et y applaudit. Le Conseil réclame depuis longtemps un système national de services de garde d'enfants abordable et de qualité et d'éducation précoce au Canada à titre de stratégie cruciale de réduction de la pauvreté au Canada. Le manque de garderies abordables, par exemple, constitue un obstacle au travail de nombreux parents pauvres. En 1999, le Conseil a proposé un système national qui coûterait, une fois à maturité, 7,9 milliards de dollars par an. En chiffres actualisés, cela représenterait environ 10 milliards de dollars par an aujourd'hui, soit à peu près 1 p. 100 du produit intérieur brut canadien.

Il importe que le gouvernement fédéral réfléchisse dans une perspective à long terme à un système national et se prépare à le financer à hauteur de l'estimation ci-dessus. Il ne faut pas lésiner sur la qualité. Les besoins des enfants handicapés doivent être pris en compte dans la conception des services et les programmes doivent être culturellement adaptés, particulièrement ceux servant les Autochtones du Canada.

[Français]

**M. David Welch:** En ce qui concerne le logement—et cela rejoint en partie certaines des interventions d'aujourd'hui—, il semble tout à fait évident qu'un logement décent et abordable soit une nécessité essentielle dans la vie, particulièrement pour les familles qui comptent des enfants et des personnes handicapées. Nous croyons que l'accès insuffisant à des logements abordables est l'une des principales causes de l'augmentation de la demande dans les banques d'alimentation et du nombre de sans-abri.

Le conseil est très heureux de l'engagement du gouvernement fédéral au chapitre du logement. Néanmoins, le besoin en logements sociaux est très supérieur au nombre de ces logements que les fonds présentement alloués peuvent créer. L'augmentation des dépenses de programmes dans ce secteur est donc fondamentale pour combattre la pauvreté. On parle de développement économique communautaire et d'économie sociale. Or, au conseil, nous sommes très heureux de l'initiative de ce gouvernement au chapitre de l'économie sociale et nous l'appuyons fortement.

L'éventuelle mise en oeuvre de cette stratégie, qui doit être réalisée en collaboration avec les communautés, offre de l'espoir à ceux et celles qui tentent d'améliorer leur sort et fournit une structure de soutien social. On doit augmenter le financement de cette initiative pour veiller à ce qu'aucun programme ne soit éliminé en raison d'un manque de fonds.

Les capacités communautaires sont un élément critique de cette stratégie.

[Traduction]

**M. Greg deGroot-Maggetti:** Parlons maintenant de la Prestation nationale pour enfants.

Celle-ci a été introduite en juillet 1998. Depuis lors, le gouvernement fédéral a accru ses prestations versées aux familles avec enfants.

La Prestation nationale pour enfants peut potentiellement réduire la pauvreté chez les enfants et pourtant, comme plusieurs autres intervenants l'ont dit, ce programme comporte un vice grave, une disposition de récupération qui permet aux provinces et territoires de déduire le montant des prestations d'aide sociale déjà douloureusement faibles versées aux familles qui ont la malchance de devoir en dépendre.

Le Conseil recommande la suppression de la disposition de récupération et l'accélération des majorations de la Prestation nationale pour enfants et nous serons heureux de répondre à vos questions sur ce sujet.

Les recherches du Conseil démontrent que les taux d'assistance sociale de la plupart des provinces, et particulièrement ceux versés aux célibataires employables, sont largement en deçà du seuil de pauvreté. Des revenus d'aide sociale qui n'atteignent qu'un cinquième ou un tiers du seuil de pauvreté sont inacceptablement bas et devraient être majorés dans les meilleurs délais. Des taux aussi bas ne peuvent être qualifiés que de punitifs et cruels. À l'évidence, le filet de sécurité est en panne au Canada.

Les provinces et territoires utilisent le transfert social canadien comme source de financement des prestations d'aide sociale. Le Conseil national du bien-être social estime qu'il est grand temps d'ouvrir un dialogue national sur la sécurité économique et soutient l'appel du Conseil canadien du développement social à entamer un tel dialogue.

Un mot sur les réductions d'impôt. Le Conseil considère que la diminution du fardeau de la pauvreté supporté par 14,4 p. 100 des Canadiens et un enfant sur six doit prendre le pas sur de nouvelles coupures d'impôt qui bénéficient principalement aux groupes à revenu élevé.

[Français]

**M. David Welch:** En guise de conclusion, je dirai que le Conseil national du bien-être social est convaincu que les mesures prises jusqu'à maintenant, quoique positives, n'ont pas suffi à diminuer l'ampleur du problème de pauvreté et d'inégalité sociale au Canada. Il est grandement temps qu'en tant que nation, nous attaquions la pauvreté de front au moyen de stratégies à long terme.

Le fait d'investir dans un système de garde à l'enfance intégré abordable et de haute qualité aidera de nombreuses familles à se sortir de la pauvreté. De même, des logements abordables, des salaires minimums plus élevés et des prestations d'aide sociale adéquates permettront de réduire le nombre élevé de personnes pauvres au Canada. Nous connaissons présentement une ère de prospérité et vivons dans un pays aux possibilités infinies. Néanmoins, il y a encore des gens laissés pour compte. Cela est tout à fait inacceptable.

Nous apprécions le temps et l'attention que vous nous avez accordés aujourd'hui. Merci beaucoup.

• (2010)

**Le président:** Merci.

[Traduction]

Je veux simplement rappeler aux membres que le premier tour est de six minutes et qu'au deuxième tour nous descendrons à cinq minutes.

Monsieur Harris.

**M. Richard Harris:** Merci, monsieur le président.

Merci de vos présentations, mesdames et messieurs.

Il y avait là énormément de matière. Nous entendons bien le message qui sous-tend les objectifs que vous poursuivez tous, bien que dans des contextes différents, à savoir que le but est de réaliser une meilleure qualité de vie pour les Canadiens qui souffrent actuellement d'une qualité de vie piètre.

Je ne pourrai pas vous poser des questions à tous ce soir, mais je vais probablement contacter certains d'entre vous suite à vos mémoires. J'ai déjà quelques questions.

Je dois dire qu'une des choses qui a toujours retenu mon attention est le fait que l'argent semble disparaître entre sa source et le terrain où il est censé être dépensé.

Sachez, monsieur Bach, que j'ai pas mal travaillé dans ma ville avec les personnes ayant une déficience développementale. Je connais très bien toutes les choses que vous avez évoquées ce soir. Cela me dérange beaucoup que le gouvernement fédéral, lorsqu'il parle de financement pour les personnes handicapées—et je ne crois pas me tromper—néglige les personnes avec déficience développementale. Il y a beaucoup plus de crédits fédéraux pour les personnes ayant une invalidité physique que pour celles ayant une déficience développementale. Je ne dis pas que l'une est plus grave que l'autre, il y a simplement ce déséquilibre, non seulement de la part du gouvernement fédéral actuel mais aussi des gouvernements précédents.

J'en reviens à mon argument initial. Tout le long du parcours de ces crédits jusqu'au terrain, on constate une prolifération de la bureaucratie. Cela m'indique que quelque chose ne... On crée des emplois dans les bureaux au lieu que l'argent bénéficie au maximum à ceux qui en ont besoin. Encore une fois, j'ai constaté cela dans ma ville avec les différentes organisations qui passent contrat avec le gouvernement pour acheminer le soutien aux personnes handicapées, qu'il s'agisse d'insertion sociale, de préparation à la vie quotidienne ou d'assistance générale. Au cours des 25 dernières années, j'ai vu quatre ou cinq grosses organisations différentes dans ma ville. J'ai vu leur bureaucratie gonfler et se contracter, gonfler et se contracter, gonfler et se contracter, sans que la qualité de vie des clients ne s'améliore jamais, semble-t-il. Cela m'a toujours beaucoup dérangé, car il y a là quelque chose qui cloche.

J'espère que vous autres avez les solutions à cela. Je n'aimerais rien de plus que voir chaque Canadien qui se trouve défavorisé d'une certaine façon, que ce soit par la pauvreté, par l'invalidité ou toute autre raison, accéder à une qualité de vie meilleure—et c'est notre cas à tous. Mais il faut une rationalisation, une reddition de comptes ou une refonte de la manière dont ces programmes sont administrés, afin d'en retirer le meilleur effet possible.

Si vous avez les solutions et si vous pouvez me convaincre que vous connaissez des façons nouvelles et meilleures de faire les choses—et nous essayons depuis 25 ans—je serais ravi d'appuyer tout ou presque ce que vous demandez.

La question s'adresse à qui veut répondre, je suppose.

• (2015)

**Le président:** Monsieur Seiden.

**M. Charles Seiden:** Sauf tout mon respect, je pense que vous posez la mauvaise question.

Je pense que l'argent transféré vers le bas est beaucoup moindre que dans le passé et si vous lisez le rapport de Campagne 2000, le rapport sur la campagne visant à mettre fin à la pauvreté, vous y verrez que la tendance est très nette. Depuis que le gouvernement fédéral a supprimé le RAP et a opté pour les transferts en bloc, il y a eu une baisse sensible des montants transférés vers le bas à travers le système.

L'Association canadienne des banques alimentaires fonctionne avec très peu de fonds publics; nous sommes financés principalement, à 90 p. 100, par les dons de sociétés et de particuliers. Nous disons nous-mêmes que la bureaucratie qui a proliféré ne devrait pas exister. Elle est rendue au point où elle devient incapable de remplir sa tâche. Elle était censée apporter un secours alimentaire d'urgence et on l'utilise comme un programme institutionnalisé qui soutient un système défaillant.

**Le président:** M. Vandezande, puis M. Bach. Mais le temps nous est compté, et je vous prie de limiter vos réponses.

**M. Gerald Vandezande (membre du comité directeur, Campagne contre la pauvreté des enfants):** J'essaierai d'être concis sur votre sujet de l'hypertrophie bureaucratique. Comme vous, je m'inquiète de voir parfois plus de gens travaillant à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques qu'il n'y a de bénéficiaires. Je pense que c'est dû au fait que ceux qui font les politiques tendent à travailler en silo ou dans l'isolement et n'intègrent pas les politiques aux niveaux fédéral, provincial et municipal. De ce fait, il y a des gens qui travaillent sur le même problème pour différentes fins.

L'une des premières choses annoncées par le Parti libéral dans sa plate-forme électorale de 1993 ou 1995 était la nécessité d'intégrer les politiques et je pense que votre comité devrait recommander comme élément du prochain budget que cette intégration se fasse réellement. Vous avez entendu différentes voix autour de la table: tous ces gens sont là depuis aussi longtemps que moi et cela fait 15 ou 20 ans. Nous avons besoin du genre d'intégration qui place au coeur de l'action l'amélioration du bien-être humain et social et de la qualité de vie dans les collectivités; mais il faut s'y prendre de telle façon que les choses se fassent de façon véritablement différente et que l'on ne parle plus simplement de dollars, mais d'êtres humains, de familles et de collectivités en crise.

Dans cet ordre d'idées, on parle de la dette nationale. Je pense que la dette sociale, la dette environnementale, la dette économique que nous avons dans ce pays, et particulièrement le fardeau infligé aux pauvres et aux catégories vulnérables, constituent un scandale admis par tous. Il faut y remédier, au niveau de l'intégration des politiques mais aussi en modifiant la perception de la dette. J'ai remarqué dans le discours de M. Goodale qu'il se félicite, à très juste titre, de la diminution de notre endettement national; mais il ne faut pas oublier qu'il existe une dette sociale, une dette environnementale qui est aussi importante, voire plus, que la dette financière.

Lorsque je vois des gens dans nos collectivités—je viens de la région de Malvern—et d'autres localités voisines qui vivent dans la pauvreté, je me dis que nous devons, ensemble, intégrer les types de politiques et programmes et engagements et entreprises communautaires qui réellement font progresser le bien-être humain. Si cela coûte plus d'argent et moins de bureaucratie, faisons-le.

**Le président:** Merci.

Vous avez 10 secondes. Je sais que nous avons commencé en retard, mais je ne dispose pas d'un temps illimité, aussi je vous prie...

**M. Michael Bach:** Je suis d'accord avec vous deux lorsque vous dites que les crédits ne vont pas aux personnes avec déficience développementale.

Le RAP avait ses bons côtés mais présentait aussi des problèmes. Il finançait, sous réserve de conditions fédérales, un réseau de services communautaires destinés aux personnes avec déficience qui est maintenant très démodé. Les gens n'ont plus besoin d'être clients de systèmes; il faut plutôt un mécanisme de financement tel que l'argent aille directement aux personnes handicapées et à leur famille. Nous avons toutes sortes d'idées sur la façon de concevoir un tel système et nous pouvons vous en parler longuement.

Mais voilà le principe. L'argent doit aller aux intéressés et à leur famille, afin qu'ils puissent acheter les soutiens dont ils ont besoin dans leur collectivité, avec toute la flexibilité requise.

• (2020)

**Le président:** Merci.

M. Côté, et j'ai ensuite Mme Minna et M. Martin.

[Français]

**M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ):** Merci beaucoup pour vos présentations: c'était très intéressant. Comme plusieurs d'entre vous le savent déjà, bon nombre des recommandations que vous avez faites donneront lieu, j'en suis convaincu, à un appui indéfectible de la part du Bloc québécois.

Ce soir, je trouve particulièrement malheureux d'entendre ce qui ressort de vos témoignages. Je déplore qu'après dix ans de gouvernance libérale, la pauvreté soit toujours aussi présente dans nos milieux et que malgré sept budgets consécutifs affichant des

surplus, le phénomène de l'itinérance soit toujours en croissance. Je trouve scandaleux que, suite aux coupes sauvages exercées dans les transferts aux provinces, plusieurs d'entre elles ne soient pas capables d'accomplir leur mission adéquatement. Je trouve infiniment malheureux qu'une véritable réforme de l'assurance-emploi, c'est-à-dire qui serait à l'avantage des cotisants plutôt que d'être une taxe déguisée à l'emploi, n'ait toujours pas été mise sur pied. Je passe sous silence le traitement fait aux aînés. On a parlé aussi du logement social, qui connaît une situation très grave.

En ce qui concerne les personnes âgées, un de mes collègues, M. Marcel Gagnon, a accompli un travail extraordinaire. À ce sujet, j'aimerais poser une question un peu plus spécifique à M. Bill Gleberzon. Je ne tenterai même pas de prononcer votre nom de famille, par respect pour celui-ci.

Pour ma part, j'ai toujours été étonné que le Supplément de revenu garanti ne soit pas calculé de façon automatique lorsque les gens y ayant droit produisaient leur déclaration d'impôt. Je me demande pourquoi ils doivent faire une demande séparée alors que les chiffres sont déjà disponibles dans leur rapport d'impôt. Êtes-vous en mesure de nous donner des détails à ce sujet?

[Traduction]

**M. Bill Gleberzon:** Je demanderais à Gerda de répondre également.

Selon notre expérience, c'est vrai de tous les programmes d'assistance sociale et de tous les programmes pour le troisième âge. Nous devons demander la Pension de sécurité de la vieillesse; nous devons demander le RPC, bien qu'il s'agisse de notre argent. Tous ces programmes sont fondés sur ce genre de procédures administratives.

[Français]

**M. Guy Côté:** Je m'explique. Lorsqu'ils ont déjà fait une première demande de prestations de retraite, les gens n'ont pas à en refaire une chaque année: ils ont 65 ans et plus, et ils reçoivent leurs prestations de retraite. Or, en ce qui concerne le Supplément de revenu garanti, pourquoi doivent-ils refaire une demande? Lorsqu'ils produisent leur rapport d'impôt, les chiffres sont disponibles. Le gouvernement pourrait très bien, pour établir le niveau de Supplément de revenu garanti, faire les calculs en se basant sur ces chiffres.

[Traduction]

**Mme Gerda Kaegi:** Je n'ai pas compris ce qu'il demande... Veuillez m'excuser.

**M. Bill Gleberzon:** Pourquoi faut-il demander le supplément, voilà la question.

**M. Guy Côté:** Année après année.

**M. Bill Gleberzon:** Année après année, une fois la première demande présentée.

**Mme Gerda Kaegi:** C'est ce que j'avais cru comprendre, excusez-moi.

Pourquoi doivent-ils faire une demande? Je soupçonne, sans pouvoir le prouver, que l'administration pense tacitement que les prestataires camouflent un revenu supplémentaire et n'ont peut-être pas besoin du Supplément de revenu garanti. Nous trouvons cette façon de procéder hautement insultante.

En outre, le taux de pauvreté chez les femmes seules est d'environ 45,6 p. 100, ce qui est inacceptable, et pourtant elles doivent quand même passer par ces formalités. C'est intolérable.

[Français]

**M. Guy Côté:** Un peu dans le même ordre d'idée, j'aimerais mentionner que certains groupes nous ont beaucoup parlé de la protection des caisses de retraite dans les cas de faillites d'entreprises. Vous n'avez pas vraiment abordé cette question dans le cadre de vos présentations. Je me demande, monsieur Bill Gleberzon ou madame Kaegi, quelle est votre position à ce sujet.

[Traduction]

**Mme Gerda Kaegi:** Oui, c'est vrai. De fait, nous aimerions que... Les faillites et pertes de pension sont un problème croissant. Nous sommes également effrayés par les conseils donnés aux entreprises de ne pas investir dans des régimes de pension à prestations déterminées, de laisser les travailleurs se débrouiller. Ultérieurement, ce sont eux qui vont devoir payer. Cela nous préoccupe énormément.

Nous réprouvons la réglementation des fonds de pension qui interdit les excédents. Bien sûr, lorsque l'économie allait bien, les fonds de pension payaient rubis sur l'ongle, mais aujourd'hui ils sont en déficit. Nous voyons de réels problèmes dans la réglementation qui régit la gestion des pensions.

**M. Bill Gleberzon:** Pour ajouter un mot, il s'agit de la politique qui autorise la suspension des cotisations. C'est de cela dont parle Gerda. Bien sûr, en période de prospérité, c'est parfaitement rationnel, mais aujourd'hui nous voyons un fonds de pension après l'autre se casser la figure.

Nous en connaissons un, par exemple, en Ontario, dont les retraités ont pratiquement perdu 50 p. 100 de leur revenu de retraite et, cela semble presque mélodramatique, les veuves et orphelins des retraités ont perdu 75 p. 100. Nous sommes allés voir les autorités compétentes en Ontario et on nous dit que l'on ne peut rien faire pour ces gens, à moins que les entreprises elles-mêmes ne mettent la main à la poche et, en période d'austérité budgétaire, comme vous le savez, les sociétés sont très réticentes à le faire.

Mais cela fait des années que nous disons qu'une révision de fond en comble de tout le système canadien des retraites est nécessaire, afin de revoir les politiques, les procédures et les montants. Songez que ceux qui touchent le Supplément de revenu garanti, par exemple, n'ont qu'un revenu annuel de 12 000 \$ à 13 000 \$ par an. Ainsi, même avec le supplément, même avec la pension de sécurité de la vieillesse, et parfois un petit montant du RPC—les prestations de survivant, par exemple—leur revenu reste en deçà du seuil de pauvreté. C'est donc indispensable.

• (2025)

**Le président:** Merci.

C'est le tour de Mme Minna, puis de M. Martin et de M. McKay.

**L'hon. Maria Minna (Beaches—East York, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Il y a ici beaucoup de matière à réflexion. Je n'aurai pas le temps de réagir à tout ce que vous avez dit, mais je suis d'accord avec une très grande partie et je travaille là-dessus, personnellement et avec d'autres collègues, depuis pas mal de temps.

Commençons par les enfants—et je signale en passant, pour ceux qui ne le sauraient pas, que la prestation fiscale pour enfants a été lancée par huit députés en 1996. Nous avons mené campagne pendant six mois et finalement, nous voici, et nous allons continuer à exercer des pressions.

J'admets la nécessité de l'augmentation, mais je voudrais demander à Mme Di Giovanni en quoi le fait de grouper les deux

empêcherait la récupération fiscale. J'essaie de comprendre comment cela marcherait du point de vue provincial.

**Mme Caroline Di Giovanni:** Nous faisons beaucoup de pression sur les provinces pour qu'elles renoncent à la récupération, mais il faut une solution de rechange. Donc, si les deux prestations sont groupées—

**L'hon. Maria Minna:** Il faudra alors un nouvel accord.

**Mme Caroline Di Giovanni:** —et restent fonction du revenu, alors la déduction fiscale et le supplément seraient disponibles pour ceux qui en ont besoin mais l'argent irait directement aux familles sans s'arrêter au niveau provincial, ce qui est réellement le but que nous poursuivons. Donc, si vous comptez les deux, cela profite directement aux familles sans s'arrêter au bureau d'aide sociale provincial.

**L'hon. Maria Minna:** D'accord, merci. Je voulais simplement comprendre.

Pour ce qui est de la garde d'enfants et de l'éducation précoce, c'est là une idée que j'appuie et pour laquelle je travaille depuis quelque temps. J'aimerais que vous me disiez si à vos yeux le cadre législatif représente un élément très vital dans ce domaine?

C'est pour moi un enjeu important et j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

**Mme Laurel Rothman:** En fait, oui, et je dois dire que Campagne 2000 est fortement en faveur d'un cadre législatif et c'est le cas de nombre de nos partenaires qui militent pour les services de garde.

Mais nous admettons également qu'avec un gouvernement minoritaire il faudra des étapes intermédiaires et d'ici la conclusion d'un accord avec les provinces, ce qui doit se faire en janvier semble-t-il, nous voulons que les principes clés—comment dire?—soient convenus, principes qui seront ensuite entérinés par une loi.

En tout cas, on nous a dit qu'il est peu probable que nous ayons une loi d'ici janvier, donc nous souhaitons la signature de l'accord et les crédits et, oui, ensuite la législation. Je n'aimerais pas devoir attendre la législation pour que soit conclu l'accord et débloquer les crédits.

**L'hon. Maria Minna:** Non, ce n'est pas ce que je dis.

**Mme Laurel Rothman:** Nous voulons des assurances sur lesquelles l'on ne puisse revenir.

**L'hon. Maria Minna:** Mais je dis qu'un cadre législatif est quand même nécessaire car, bien que tout le monde aille dans la même direction avec les mêmes types d'objectifs, il imposerait quelques contraintes sur le long terme. Il est difficile de rectifier après 10 ans si les choses tournent mal. Je voulais clarifier cet aspect car c'est important pour moi.

Au fait, en ce qui concerne la pauvreté des enfants, voici le billet de banque italien dont parlait Mme Di Giovanni. C'était un billet de 1 000 lire. Vous voyez Mamma Montessori d'un côté et les enfants faisant leurs devoirs à une table de l'autre côté. Voici comment dépenser son argent. N'est-ce pas excellent? Quoi qu'il en soit, j'ai gardé celui-ci, car lorsque je l'ai vu, j'ai trouvé cela formidable.

Pour ce qui est des personnes âgées, dans le dernier rapport de notre comité, nous recommandions l'augmentation du SRG, un point sur lequel j'ai travaillé très fort—avec le caucus des femmes, je le signale, et d'autres députés. Je suis donc d'accord avec vous sur la mise en oeuvre et je suis sûre que le gouvernement a l'intention de tenir ses promesses.

Au sujet de la retraite obligatoire, je comprends que l'on veuille s'en débarrasser. Je ne sais pas si je prendrai jamais ma retraite, si je vis jusque là, mais dans beaucoup de professions la retraite est obligatoire. Mon père travaillait dans la construction et je peux vous le dire, son corps était usé lorsqu'il était dans la cinquantaine.

Si cela va avoir l'effet inverse, vous aurez quelques problèmes majeurs dans certains domaines. J'aimerais donc savoir comment vous comptez faire cela.

• (2030)

**M. Bill Gleberzon:** C'est intéressant que vous mentionniez la construction, car il y a une réelle pénurie de main-d'oeuvre dans ce secteur.

**L'hon. Maria Minna:** Je le sais, mais cela ne signifie pas qu'il faille garder les gens au boulot jusqu'à ce que—

**M. Bill Gleberzon:** Eh bien non, nous demandons simplement le choix. Autrement dit, beaucoup de gens doivent travailler simplement parce qu'ils n'ont pas les moyens de prendre la retraite. Nous ne disons pas que les gens seraient obligés de travailler. Nous ne demandons pas que le gouvernement promulgue des lois obligeant les gens à travailler. Nous disons que toute politique de main-d'oeuvre doit laisser le choix et qu'il faut protéger ces gens par des modifications du Code des droits de la personne et du Code du travail.

Ce qui se passe et ce qui va continuer à se passer—et je pense qu'il y a une grande inconscience à cet égard—c'est que nous sommes confrontés à ce changement démographique sans précédent où les gens vont vivre de plus en plus vieux et où les Canadiens ne font pas leur devoir patriotique de faire des enfants.

**L'hon. Maria Minna:** Et notre main-d'oeuvre s'amenuise avec les départs à la retraite. Absolument.

**M. Bill Gleberzon:** Une fois qu'ils sont retraités, ils seront très difficiles à remplacer, et personne ne semble s'attaquer à ce problème.

Je suis d'accord pour que l'on ait des politiques différentes dans certaines industries, mais celle que vous mentionnez a le problème de ne pas arriver à remplacer les retraités qui s'en vont.

**L'hon. Maria Minna:** Me reste-t-il du temps pour une autre question?

**Le président:** Mme Kaegi souhaite répondre—mais rapidement, car nous manquons de temps et Mme Minna a une autre question.

**Mme Gerda Kaegi:** CRC réclame la fin de la retraite obligatoire, avec pleine protection des travailleurs afin que l'on ne puisse les exploiter et juste les jeter une fois qu'ils sont usés. Autrement dit, si l'on supprime la retraite obligatoire, il faudra des protections inhérentes.

**L'hon. Maria Minna:** J'ai une dernière question, sur le logement.

En matière de logement abordable, de logements sociaux, à mes yeux les coopératives d'habitation représentent l'un de nos meilleurs programmes. Il faudrait en avoir beaucoup plus. Pour ce qui est de l'idée d'utiliser l'excédent budgétaire de la SCHL pour le logement, je suis d'accord, et je vais tenter de faire approuver cela.

J'ai rencontré récemment certaines personnes qui m'ont dit qu'il y avait une pénurie de logements mais qu'aujourd'hui on a construit beaucoup de copropriétés à Toronto, par exemple, qui ne trouvent pas d'acheteurs et que les loyers ont de ce fait baissé. Pourquoi ne pas subventionner les locataires, plutôt que de construire des logements? Seriez-vous en faveur de cela?

**Le président:** Monsieur Shapcott, très rapidement, je vous prie.

**M. Michael Shapcott:** Il y a eu une légère augmentation du taux de disponibilité locative à Toronto et dans quelques autres marchés. Mais il subsiste un déficit net s'agissant du nombre d'unités à Toronto. Il existe environ 11 000 logements vacants dans la ville de Toronto, et environ 70 000 ménages sur la liste d'attente pour des logements sociaux. Même si l'on remplissait chacun des appartements inoccupés...

Il y a donc certainement des choses à faire tout de suite pour remplir ces unités vacantes avec des compléments de loyer et nous sommes ravis que votre ministre, le ministre Fontana, parle de complément de loyer comme un élément du programme, un autre étant la construction. Vous avez mentionné les coopératives.

**L'hon. Maria Minna:** Donc, subventionnez le locataire plutôt que les structures.

**M. Michael Shapcott:** Vous et moi avons été tous deux à des réceptions au projet Amik dans votre circonscription, qui est un projet dynamique—

**Le président:** D'accord, laissons tomber les réceptions.

Monsieur Martin, allez-y.

**M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD):** Merci beaucoup.

Il est agréable d'être là ce soir. La dernière fois que je suis venu dans cette salle, en fait, je présidais une séance du Parlement populaire sur la pauvreté. Le grand sujet ce soir-là, et qui l'est toujours, est la récupération du Supplément de la prestation fiscale nationale pour enfants et son effet sur les familles et les enfants les plus marginalisés et vulnérables.

Sur le chemin pour me rendre ici, je réfléchissais à la raison de cela, car je sais que la responsabilité appartient au gouvernement fédéral—c'est là que tout a commencé, dans l'accord avec les provinces. Il me semble qu'il a utilisé cela comme stratégie de marché du travail pour pousser les assistés sociaux dans une catégorie différente et ainsi les sortir de la pauvreté. Il s'avère, au bout du compte, qu'ils ne font que transférer les gens d'un type de pauvreté à un autre. Vous avez des assistés, qui sont pauvres, travaillant maintenant dans des emplois faiblement rémunérés et restant toujours pauvres. Donc, cela ne marche pas.

Pour vous parler franchement, j'ai des opinions divergentes—j'en ai parlé avec Greg—de celles de certains qui sont très préoccupés par cela également. Ils disent que la campagne pour mettre fin à la récupération est terminée, qu'il faut passer à autre chose, d'autres mesures, d'autres solutions. Mais ce n'est certainement pas terminé pour moi.

J'aimerais simplement savoir ce que vous en pensez, Laurel, et aussi peut-être Greg et Gerald.



• (2035)

**Mme Laurel Rothman:** Certainement, non. Nous persistons à dire que toutes les personnes à revenu faible et modeste devraient retirer le plein bénéfice du supplément, c'est-à-dire qu'il faut mettre fin à la récupération. Mais nous disons en sus qu'il faudra des fonds fédéraux supplémentaires pour faire en sorte que les dépenses que couvre la récupération... et en Ontario, une partie est transférée au niveau de la municipalité. Il y a par exemple à Toronto une banque de loyers qui offre des avances pour couvrir les loyers. Nous voulons donc non seulement que la récupération prenne fin mais aussi que le niveau de soutien aux enfants et aux familles que l'argent récupéré couvrirait soit accru afin d'égaliser les chances.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

**M. Greg deGroot-Maggetti:** Le sujet de la récupération reste certainement à l'ordre du jour. Les rapports du Conseil national du bien-être social sur le revenu des assistés ont montré très clairement que dans toutes les provinces où la Prestation nationale pour enfants est récupérée, le revenu réel des familles avec enfants dépendant de l'aide sociale a régulièrement baissé, en dépit de l'augmentation de la contribution fédérale.

Cela montre qu'il faut repenser le principe qui présidait à la création de la Prestation nationale pour enfants. Il y avait trois objectifs: premièrement, réduire la pauvreté chez les enfants; deuxièmement, encourager le travail; troisièmement, mettre fin à l'absence de coordination entre les divers paliers de gouvernement, et je pense que cela n'a pas été fait.

L'explication concernant l'encouragement au travail était que les familles assistées pouvaient obtenir une assurance maladie et soins dentaires, pouvaient obtenir une subvention pour la garde d'enfants, ce genre de choses. Je pense que nous commençons à réaliser dans ce pays qu'il faut investir dans un programme universel d'éducation précoce et de garde d'enfants, que c'est là le moyen d'encourager les parents à travailler, plutôt que de réduire le revenu des familles subsistant déjà avec très peu. C'est pourquoi des provinces comme le Manitoba ont réalisé que c'est une erreur que de récupérer la prestation pour enfants.

Je pense donc que la question reste d'actualité. Je voulais dire un mot en réponse à la question de M. Côté sur les personnes âgées qui n'obtiennent pas les prestations auxquelles elles ont droit. La comparaison entre la Pension de sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti des personnes âgées et la Prestation nationale pour enfants constitue une bonne étude de cas, et je vais vous donner cet exemple.

Il y a un an et demi ou deux ans, le conseil a appris que de nombreuses personnes âgées admissibles à ces programmes ne touchaient pas les prestations et que Douanes et Revenu Canada savaient qui elles étaient mais ne les en informaient pas. Nous avons donc fait savoir au ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences que le gouvernement fédéral devait agir proactivement pour informer les contribuables de leurs droits.

Quel a été le résultat? Les personnes âgées ont reçu une note avec leur déclaration d'impôt disant qu'elles étaient admissibles, et des crédits ont été octroyés aux groupes communautaires pour informer les personnes âgées.

La Daily Bread Food Bank de Toronto a fait un suivi là-dessus. Elle a constaté que dans les mois qui ont suivi ces campagnes, le nombre de personnes âgées fréquentant la banque alimentaire a considérablement baissé. Lorsque elle a demandé aux familles avec enfants quelle serait la répercussion sur leur usage de la banque

alimentaire si elles pouvaient conserver la totalité du Supplément de la prestation nationale pour enfant, 49 p. 100 de ces familles ont dit qu'elles n'auraient probablement plus besoin du tout de la banque alimentaire. Elle a calculé que près de 13 500 enfants étaient touchés par la récupération au point que leur famille devait se tourner vers les banques alimentaires.

Il est réellement temps de repenser cela. Je pense que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer vis-à-vis des provinces et territoires, car ce qui s'est passé, c'est que l'argent récupéré est investi dans des programmes tout à fait nécessaires et les programmes ne peuvent s'en passer. Par exemple, le gouvernement fédéral pourrait accroître le transfert social canadien d'un montant équivalent à ces investissements sociaux des provinces et territoires et permettre aux provinces qui n'ont pas déjà supprimé la récupération de le faire et de compenser celles qui l'ont fait afin qu'elles puissent continuer à financer les programmes.

• (2040)

**Le président:** Merci.

Très rapidement, monsieur Gleberzon.

**M. Bill Gleberzon:** Très rapidement, on oublie que le SRG fait également l'objet d'une récupération, chaque dollar au-dessus du seuil étant taxé à 50 p. 100. Nous avons fait une étude il y a quelques années qui a démontré que ce taux d'imposition marginal est supérieur à ce que paie la majorité des contribuables et cela ne permet même pas aux bénéficiaires de sortir de la pauvreté car 50 p. 100 du montant leur sont repris.

Quoi qu'il en soit, je voulais ajouter cette dimension.

**Le président:** Merci.

J'ai encore un intervenant—un et demi—et j'aimerais lever la séance à 20 h 45, mais je pense que nous allons dépasser et j'aurai besoin de vous pour encore 5 à 10 minutes.

M. McKay, puis un autre, M. Kotto pour M. Côté. M. Côté pour—

**L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je veux remercier les témoins. Ma première question s'adresse à Campagne contre la pauvreté des enfants et vise à clarifier quelques chiffres pour ma gouverne.

Votre première recommandation est de 6 milliards de dollars d'ici 2008 pour le programme de garde d'enfants. La plupart disent que pour faire les choses correctement il faudrait entre 10 milliards et 12 milliards de dollars. Ma première question est donc de savoir pourquoi 6 milliards de dollars? Deuxièmement, s'agirait-il d'un programme universel ou bien d'un programme comportant des conditions de revenu?

**M. Gerald Vandezande:** Les 6 milliards seraient un bon début et il importe, comme je l'ai mentionné au début, que ce soit fait de manière intégrée. On ne peut pas faire les choses morceau par morceau. Je pense qu'il est temps d'entreprendre cela comme on l'a fait pour la santé en se demandant quel est l'objectif et par quel moyen global on peut assurer que le prochain budget fera date sur le plan de l'élimination de la pauvreté des enfants et des familles.

Il s'agit de mettre à contribution les meilleurs esprits pour déterminer comment ce gouvernement et ce Parlement peuvent réaliser cela de manière intégrée, sur une base non partisane, pour le bien de ceux qui souffrent le plus.

**L'hon. John McKay:** Et vous demandez à ce stade 6 milliards de dollars?

**M. Gerald Vandezande:** Au minimum, oui.

**L'hon. John McKay:** Au minimum, et sachant que cela pourrait ne pas suffire.

**M. Gerald Vandezande:** Exact.

**L'hon. John McKay:** Votre deuxième recommandation consiste à regrouper la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le Supplément de la prestation nationale pour enfant et les porter à 4 900 \$ d'ici 2007. Vous calculez que cela représentera 4 milliards de dollars en 2005. Est-ce que je lis bien que ce serait 4 milliards en 2005, 3 milliards en 2006 et 3 milliards en 2007? Est-ce exact? Cela fait un total de 10 milliards de dollars.

**M. Gerald Vandezande:** Oui.

**L'hon. John McKay:** Très bien. J'ai donc 6 milliards de dollars ici et 10 milliards de dollars là. Ensuite vous avez encore 2 milliards de dollars sur cinq ans pour le logement abordable. Est-ce en sus des 2 milliards de dollars que le gouvernement fédéral consacre déjà aux logements sociaux et aux sans-abri, ou bien s'agit-il de crédits nouveaux?

**M. Gerald Vandezande:** Je dirais que ce devrait être des crédits nouveaux, étant donné la crise du logement que nous connaissons.

Je tends à considérer l'analyse de M. Goodale sur l'évolution du budget par rapport au déficit antérieur, à la réduction de la dette, aux excédents prévus, etc. et je pense qu'il est crucial, sauf mon respect, que la réserve pour imprévus soit utilisée pour faire face aux crises qui frappent les êtres humains vulnérables, et je dis cela en tant que comptable. Je l'ai dit à M. Martin personnellement et à l'occasion de nombreuses présentations. Je ne pense pas que la réserve doive être consacrée à la réduction de la dette. Je l'ai déjà dit. Elle devrait servir à surmonter les crises sociales et autres que connaissent nos voisins.

C'est notre devoir commun, en tant que Canadiens, de surmonter cette crise au mieux et si cela exige d'augmenter les impôts pour ceux qui ont de l'argent et peuvent payer plus afin d'aider leurs voisins démunis, faisons-le. Ce serait faire preuve de courage et de conscience et ce serait un engagement pour la justice sociale dont M. Martin parle à juste titre à l'étranger. Je pense que nous devons faire chez nous ce que nous prêchons à l'étranger, de façon à devenir un modèle et un phare dans le monde.

• (2045)

**L'hon. John McKay:** J'essaie simplement de payer pour ce que nous faisons ici.

**M. Gerald Vandezande:** Très bien.

**L'hon. John McKay:** À ce stade, je vois 6 milliards, 10 milliards et 2 milliards de dollars. Tout cela, c'est de l'argent frais. Ensuite, vous savez 1,5 p. 100 du PIB pour un plan d'investissement social. Au minimum, cela coûtera 1,5 milliard de dollars—peut-être plus proche de 2 milliards de dollars. Encore une fois, ce serait de l'argent nouveau?

**M. Gerald Vandezande:** En partie.

J'ai parlé tout à l'heure—avant votre arrivée, monsieur McKay—de la nécessité d'intégrer les politiques. S'il n'y a pas de politique intégrée, tout coûtera plus cher car l'argent n'ira pas à ceux qui en ont besoin et le méritent. Mais si vous aviez des politiques intégrées et

financièrement responsables et si vous considérez en même temps les recettes requises pour financer ces dépenses, qui sont en fait des investissements, alors vous auriez plus de revenus qui permettraient de financer un plus grand investissement social et vous réduiriez les crises économiques et sociales et aussi la crise environnementale qui menace de plus en plus.

Laissez-moi vous donner un exemple. Cela vient de me venir à l'esprit. J'ai trois petits-enfants. Le quatrième est en route.

**Le président:** Rapidement, s'il vous plaît.

**M. Gerald Vandezande:** Oui.

**L'hon. John McKay:** Le bébé est en route rapidement?

**M. Gerald Vandezande:** Oui et je vais devoir rentrer. Chacun d'entre eux souffre, non pas mentalement, mais physiquement, à cause de l'air pollué à Toronto, à cause du logement à Toronto. La famille n'a pas les moyens et va devoir déménager.

Si vous voulez vraiment faire quelque chose pour la qualité de vie des familles et des enfants et des quartiers et collectivités, alors il faut réévaluer radicalement d'où l'argent doit provenir, ce que l'on veut réaliser, quel bien on cherche à promouvoir. Si cela suppose que les gens réfléchissent et mettent leur engagement sur la table, faisons-le. C'est essentiel.

**Le président:** Merci.

[Français]

Nous passons maintenant à M. Côté, en remplacement de M. Kotto.

**M. Guy Côté:** Je peux comprendre l'inquiétude de M. McKay concernant le financement de ces mesures. Après tout, ils n'ont réservé que 31,5 milliards de dollars à titre de réserve et de marge de prudence.

Monsieur Shapcott, je ne suis pas certain d'avoir saisi exactement ce que vous avez dit plus tôt. Est-ce que je dois comprendre que vous favoriseriez un octroi direct à l'aide au logement plutôt qu'un investissement dans des infrastructures de logement social?

[Traduction]

**M. Michael Shapcott:** Notre réseau considère qu'il nous faut un programme national de logement social, un programme qui comprend et un volet construction et un volet d'assistance loyer ou des loyers proportionnés au revenu dans le cadre d'un programme de logement social. Nous reconnaissons, toutefois, que des projets pilotes ont été entrepris dans diverses parties du pays, en réponse à des crises, où des allocations de loyer soigneusement maniées ont réussi à sortir des sans-abri des foyers d'accueil et à les installer dans des appartements vacants, soulageant ainsi les foyers et logeant mieux ces personnes à court terme jusqu'à ce que des logements sociaux pour eux puissent être construits. Nos recommandations sont axées sur un nouveau programme national de logement social. Nous pensons que ce devrait être la priorité.

[Français]

**M. Guy Côté:** Toutefois, si je comprends bien, cela intégrerait à la fois l'aide directe aux locataires et l'augmentation du nombre de logements sociaux. On parle peut-être aussi d'aide à la création de coopératives d'habitation. Est-ce exact?

[Traduction]

**M. Michael Shapcott:** Le modèle de logement social au Québec comprend un volet subventions à la construction et un volet subvention du loyer pour assurer que les logements soient abordables. Nous pensons qu'un programme de logement social doit comporter ces deux volets. Ce n'est pas actuellement le cas de notre programme national de logement.

**Le président:** Merci.

Avant de vous laisser partir, j'ai une question rapide pour Mme Rothman, puisque c'est elle qui a lancé la balle.

Vous préconisez, je crois, un salaire minimum de 10 \$. Le gouvernement fédéral ne contrôle pas le salaire minimum. Que répondez-vous à cela?

**Mme Laurel Rothman:** Excusez-moi, mais il existe un salaire fédéral minimum qui concerne une petite proportion des travailleurs. J'ai dit que vous pourriez donner l'exemple, établir un précédent et ensuite peser sur les provinces qui exercent la responsabilité majeure.

**Le président:** Merci.

Je tiens à remercier tous les groupes d'être venus. Veuillez excuser le démarrage. La politique parfois se met en travers. Je vous remercie de votre indulgence.

Le prochain groupe comparaitra dans, quoi, deux minutes, cinq minutes?

La séance est suspendue. Merci.

• (2050)

(Pause)

• (2055)

**Le président:** Je remercie tous les témoins de comparaître. Nous avons à peu près une demi-heure de retard.

Si je puis demander aux membres de rester, nous prolongerons probablement la séance d'une demi-heure. Nous tâcherons de finir pour 22 h 30.

Je vois ici huit groupes. J'aimerais limiter les interventions à un maximum de cinq minutes et je tâcherai de respecter cela autant que possible et vous aurez donc droit à une déclaration liminaire d'environ cinq minutes. Je vous donnerai un signal lorsque votre temps sera écoulé et j'espère que vous le respecterez. Je ne veux réellement pas vous interrompre si ce n'est pas indispensable, mais je veux donner l'occasion aux membres de poser des questions après vos interventions.

Je commence avec l'Association des musées canadiens, représentée par M. Spickler et M. McAvity.

Allez-y.

[Français]

**M. John McAvity (directeur général, Association des musées canadiens):** Bonjour, monsieur le président. Je m'appelle John McAvity et je suis le directeur général de l'Association des musées canadiens. À mes côtés, j'ai M. Robert Spickler, directeur associé du Centre Canadien d'Architecture et président de la Société des directeurs des musées montréalais.

[Traduction]

Nous sommes très heureux de vous rencontrer aujourd'hui. Nous allons essayer d'être brefs et concis.

L'Association des musées canadiens est la seule organisation nationale qui défend les intérêts de la communauté muséale du pays. Le Canada compte environ 2 500 musées, lesquels englobent les

galeries d'art, les aquariums, les zoos et les musées d'histoire naturelle.

Les musées sont essentiels à notre patrimoine national : ils exposent ce patrimoine au public, éduquent nos jeunes et protègent nos trésors nationaux. Ils jouent aussi un rôle économique vital, surtout dans nos économies locales où ils sont souvent l'une des clés de voûte de la collectivité.

Chaque année, les musées accueillent 58 millions de visiteurs. Ils emploient 24 000 Canadiens et jouissent du soutien de 55 000 bénévoles.

Nos commentaires ciblent avant tout le besoin urgent d'augmenter l'aide financière accordée aux musées, et de créer un cadre de travail fiable et efficace.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue Robert, qui va vous parler de certaines de nos recommandations.

• (2100)

[Français]

**M. Robert Spickler (directeur associé, Centre canadien d'architecture, Association des musées canadiens):** Il me fait plaisir d'être ici ce soir. Permettez-moi d'abord de présenter très brièvement le contexte qui entoure nos recommandations.

Au milieu des années 1990, on s'en souviendra, afin de réduire et d'éliminer les déficits, tous les gouvernements se sont mis à réduire considérablement les crédits, notamment aux organismes culturels et plus particulièrement aux musées, de telle sorte que l'aide fédérale allouée aux programmes d'aide des musées aujourd'hui équivaut à la valeur des fonds de 1972. Pendant ce temps, les musées ont déployé tous les efforts pour accroître leurs sources de revenus, qu'il s'agisse de leurs entrées de fonds, des droits d'entrée, des ventes dans leurs boutiques ou encore des revenus de collectes de fonds qui ont augmenté, au cours des 10 dernières années, de 23 p. 100. Ces efforts ont fait en sorte que les revenus provenant des sources publiques sont passés de 71 p. 100 à 62 p. 100 des revenus des musées.

[Traduction]

Dans son dernier rapport annuel, la vérification générale Sheila Fraser constate l'impact de ce coût lorsqu'elle examine la situation des programmes fédéraux consacrés au patrimoine. Elle exhorte le gouvernement à prendre rapidement des mesures pour protéger notre patrimoine culturel et affirme : « Nous devons agir maintenant. Notre patrimoine culturel disparaît. »

Souvenons-nous que Mme Fraser parlait des établissements fédéraux, c'est-à-dire des établissements qui sont directement du ressort du Parlement. Pourtant, une immense partie de notre patrimoine collectif n'est pas administrée directement par le gouvernement fédéral et se trouve dans les musées indépendants situés un peu partout au Canada.

Ces musées disposent de budgets infimes et exigent énormément de la population locale. Bon nombre d'entre eux connaissent de sérieux problèmes financiers. Ils mettent à pied des employés. Les collections d'intérêt national ne sont pas bien entreposées, préservées ou présentées. Les gestionnaires compétents, bien formés, quittent les musées pour aller travailler ailleurs.

La vérificatrice générale a raison. Les musées du Canada doivent bénéficier d'une aide plus importante.

[Français]

Nous avons trouvé encourageant de voir que le Comité permanent des finances, dans son rapport de l'an dernier, appuyait fortement la nécessité d'augmenter l'aide accordée aux musées. Le comité recommandait « que le gouvernement fédéral affecte les ressources pertinentes pour [...] financer les musées canadiens. »

Ainsi que l'a souligné le ministre Goodale la semaine dernière devant ce comité, le Canada jouit d'une économie dynamique et d'un surplus budgétaire. Face à ces surplus, nous croyons qu'il est maintenant temps de nous pencher sur ce que je qualifierais de déficit de la politique fédérale pour les musées.

En dépit de cette situation de sous-financement, considérons les faits suivants. Les Canadiens apprécient les musées et les fréquentent en grand nombre. Les musées sont au cœur des collectivités et des économies locales dans le présent contexte, où le gouvernement élabore des politiques de revitalisation des villes et des communautés. Les musées jouent un rôle crucial dans l'éducation et l'enseignement et contribuent aux nouvelles méthodes d'éducation de la petite enfance. Les musées sont déterminants pour le développement de l'industrie touristique canadienne.

[Traduction]

Enfin, les musées sont essentiels à notre identité, à la compréhension de la diversité du Canada. Or, l'aide financière que leur accorde le gouvernement laisse à désirer. Nous exhortons le comité à joindre sa voix à la nôtre et à réclamer un financement plus durable et prévisible pour la communauté muséale. À cet égard, nous formulons trois grandes recommandations.

D'abord, que le gouvernement fédéral établisse, de concert avec le secteur des musées, une nouvelle politique prévoyant des modèles de financement prévisibles et multiannuels qui permettraient aux musées d'élaborer une meilleure stratégie d'aide financière publique. Nous demandons également, comme nous le faisons depuis longtemps, que le Conseil des arts du Canada reçoive de la part du Parlement une aide financière plus généreuse.

Ensuite, nous recommandons que le programme d'aide aux musées soit immédiatement revitalisé par une contribution accrue permettant d'augmenter son budget de 9 millions de dollars à 32 millions par année. Cette proposition a reçu l'aval du Sommet canadien des arts qui a comparu, hier, devant le comité. Nous sommes heureux de constater que l'industrie du tourisme, entre autres, appuie les musées du Canada.

• (2105)

[Français]

Enfin, la troisième recommandation—et je terminerai là-dessus, monsieur le président— vise à permettre aux musées d'utiliser les fonds de dotation et de bénéficier des programmes de subventions qui viennent en appariement avec les fonds de subventions. Pour l'instant, les musées sont privés de ce programme, et nous n'avons aucune explication à offrir pour cela.

Je conclus tout simplement en disant

[Traduction]

la vérificatrice générale a raison quand elle dit qu'il faut agir maintenant.

[Français]

C'est le temps d'agir pour consolider les musées canadiens.

Merci, monsieur le président.

[Traduction]

**Le président:** Merci.

Je veux donner aux groupes l'occasion de s'exprimer. Toutefois, « en conclusion », « enfin » et « pour terminer » sont tous des mots qui veulent dire la même chose, de sorte qu'il faudrait vraiment conclure l'exposé quand on les prononce. Je ne veux pas vous interrompre, mais nous avons beaucoup de groupes à entendre et les membres du comité n'ont pas le temps de poser des questions.

Nous passons maintenant à

[Français]

L'Association canadienne de production de films et de télévision. Monsieur Mayson, vous avez la parole.

**M. Guy Mayson (président-directeur général, Association canadienne de production de films et de télévision):** Bonsoir et merci, monsieur le président et membres du comité. Mon nom est Guy Mayson et je suis président de l'Association canadienne de production de films et de télévision du Canada.

[Traduction]

L'ACPFT est une association professionnelle qui regroupe près de 400 sociétés de production d'émissions télévisées, de longs métrages et de nouveaux médias de toutes les régions du pays.

L'Association est heureuse d'avoir l'occasion de participer aux consultations publiques sur le budget fédéral. Elle note que le comité s'efforce toujours de connaître les priorités de l'industrie, et elle l'en remercie.

Les producteurs canadiens de films, d'émissions télévisées et de nouveaux médias vont continuer de jouer un rôle clé en vue de favoriser la réalisation de l'objectif défini dans le discours du Trône d'octobre. Au cours des dix dernières années, le secteur de la production cinématographique et télévisée est devenu l'un des principaux exemples de réussite de la politique gouvernementale. Grâce à une heureuse combinaison alliant talent créatif, esprit d'entreprise et politiques éclairées, le secteur de la production indépendante est devenu un important moteur de croissance économique et une source croissante de recettes d'exportation.

Depuis 1994, le volume total de production a augmenté de façon progressive, atteignant 5 milliards de dollars en 2002-2003. Des 3 milliards générés par les productions de contenu canadien, deux tiers proviennent des producteurs indépendants. Plus de 134 000 emplois directs et indirects sont attribuables à ce secteur.

Nous avons apporté une copie de notre rapport annuel à l'intention des membres du comité. Il contient des renseignements utiles sur le secteur.

L'aide qu'accorde le gouvernement aux sociétés de production cinématographique et télévisée est essentielle à la croissance de l'industrie. Il faut protéger tous les programmes fédéraux qui encouragent la production de films et de nouveaux médias canadiens et éviter qu'ils ne subissent des compressions dans le cadre du processus d'examen des dépenses. L'effet cumulatif, sur plusieurs années, d'une réduction à pourcentage fixe appliquée à l'ensemble du portefeuille du Patrimoine canadien, notamment au Fonds canadien de télévision, à Téléfilm Canada, à la Société Radio-Canada et à l'Office national du film du Canada, serait particulièrement dévastateur pour la création du contenu canadien.

Concrètement, la réduction de l'aide fédérale consentie à notre industrie entraînerait une perte considérable d'emplois pour les créateurs, et une baisse notable du nombre de productions de contenu canadien réalisées chaque année. Leur qualité en souffrirait aussi.

Il est de plus en plus difficile de financer le contenu canadien. Les sociétés ont besoin de toute une gamme de mécanismes de financement pour assurer une masse critique de production. Les données que nous avons commencé à recueillir pour le rapport de cette année font état d'une baisse des niveaux de production, aussi bien Canada qu'à l'étranger. Nous avons cerné cinq grandes priorités que le gouvernement doit se fixer dans le but d'améliorer sans délai la stabilité et la croissance du secteur.

Mentionnons d'abord l'augmentation des crédits d'impôt fédéral pour les productions cinématographiques ou télévisées canadiennes. Ces productions bénéficient de deux types de crédits d'impôt. Il y a d'abord le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne, qui est destiné aux productions qui comportent un niveau élevé de contenu créatif et technique canadien. Il y a ensuite le crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique, qui vise surtout à encourager le recours à une main-d'oeuvre canadienne pour les productions étrangères réalisées au Canada.

Après avoir annoncé, dans le budget de février 2000, qu'il allait apporter des améliorations au régime de crédits d'impôt pour les productions cinématographiques et télévisées, le gouvernement a négocié, de concert avec l'industrie, des mesures visant à simplifier le crédit d'impôt pour productions à contenu canadien. Au nombre de celles-ci l'élimination d'un certain nombre de formalités administratives, et une augmentation de 2 p. 100 du crédit d'impôt, qui passait de 25 à 27 p. 100.

En février 2003, le crédit d'impôt pour services de production a été majoré, passant de 11 à 16 p. 100. Toutes les mesures visant à simplifier le régime de crédit d'impôt pour contenu canadien ont été mises en oeuvre en 2003, sauf celle touchant le taux du crédit d'impôt. Le gouvernement doit maintenir l'écart qui existe, au niveau des incitatifs, entre le crédit d'impôt pour contenu canadien et celui pour services de production. Il doit instaurer l'augmentation de 2 p. 100 annoncée au titre du crédit d'impôt pour contenu canadien. Il doit également maintenir intact le taux du crédit d'impôt pour services de production, sauf qu'il doit élargir l'assiette de manière à couvrir toutes les dépenses canadiennes et à offrir des incitatifs comparables à ceux qui existent dans d'autres pays.

Viennent ensuite le renouvellement et la revitalisation du Fonds canadien de télévision. Le Fonds finance plus de 40 p. 100 des productions de langue anglaise, et plus de la moitié des productions de langue française. Il est essentiel que le gouvernement renouvelle sa contribution au Fonds et ce, à long terme, pour faire en sorte que les objectifs du programme, et ceux du gouvernement, puissent être

réalisés. Cette contribution devrait être la même que par les années précédentes, soit 100 millions de dollars par année. Elle devrait être rajustée en fonction du niveau et de la demande de financement.

Le gouvernement devrait également fournir à la SRC un financement adéquat à long terme pour qu'elle puisse exécuter son mandat unique, et aussi se retirer du FCT. Cette mesure permettrait de réduire la concurrence que se livrent les diffuseurs en vue d'obtenir des fonds du FCT, et reconfirmer le soutien qu'accorde le gouvernement à la SRC. Les nouveaux fonds consentis à la SRC devraient uniquement être consacrés à la production d'émissions par des producteurs indépendants.

Le renouvellement du Fond des nouveaux médias du Canada et de Culture canadienne en ligne figure également parmi nos priorités. Le Fonds et Culture en ligne ont pour objet d'encourager les productions à contenu canadien pour les plateformes interactives, y compris l'Internet, et de favoriser l'accès à celles-ci, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Il est essentiel d'assurer le renouvellement de ces initiatives à long terme.

Figure également sur notre liste de priorités le renouvellement du Fonds du long métrage du Canada. Ce fonds constitue un outil important pour les producteurs de longs métrages canadiens, et favorise la réalisation des objectifs de la politique relative aux longs métrages. Administré par Téléfilm Canada, le fonds fournit une aide publique directe et annuelle de quelque 80 millions de dollars aux programmes fédéraux de développement, de production et de mise en marché de longs métrages canadiens. Il doit faire l'objet d'une évaluation au cours de la nouvelle année. Nous demandons qu'il soit renouvelé à long terme pour qu'il puisse atteindre ses objectifs.

● (2110)

La cinquième grande priorité est l'amélioration des mécanismes de financement corporatif pour les sociétés de production. Les défis que posent le régime de crédits d'impôt et le renouvellement du FCT montrent qu'il existe une lacune sérieuse dans notre système de financement : l'absence d'outils de financement comme les prêts, les lignes de crédit, le capital de risque et les investissements en actions. Nous exhortons le comité à recommander que le gouvernement trouve des moyens d'améliorer le financement des sociétés de production, et des industries culturelles en général. Le gouvernement doit, de concert avec l'industrie, mettre au point des approches nouvelles et innovatrices pour favoriser les investissements privés au sein de l'industrie du film et de la télévision.

Pour terminer, il est clair que l'industrie de la production cinématographique et télévisée contribue pour beaucoup à l'économie. L'aide accordée à notre secteur constitue un bon investissement en ce sens qu'elle permet de garantir l'avenir de la vie culturelle et économique de notre pays, et de favoriser le dynamisme et la créativité chez les jeunes. L'industrie, nous en sommes convaincus, est en mesure d'apporter une contribution grandissante à la qualité de vie de l'ensemble des Canadiens, tant sur le plan économique que culturel, et d'offrir à ces derniers des débouchés nouveaux.

Merci.

**Le président:** Merci.

Nous allons maintenant entendre M. Butcher, de la Canadian Library Association.

[Français]

**Mme Barbara Clubb (bibliothécaire de la ville, Ottawa, Canadian Library Association):**

Monsieur le président et membres du comité, je m'appelle Barbara Clubb et je suis bibliothécaire municipale de la Bibliothèque publique d'Ottawa ainsi que la vice-présidente et la présidente élue de la Canadian Library Association. Cela nous fait plaisir de participer une fois de plus aux consultations prébudgétaires.

[Traduction]

Notre participation à ces discussions montre que les bibliothèques non seulement s'intéressent à la culture et à la mise en valeur du patrimoine, mais qu'elles jouent également un rôle sur le plan socio-économique en plus d'agir comme établissements d'enseignement et de soutien.

[Français]

Dans le budget du mois de mars dernier, le gouvernement a accordé une très haute priorité à l'apprentissage. Le gouvernement a énoncé que l'apprentissage est la fondation sur laquelle la société et l'économie sont basées. L'apprentissage est en effet l'élément clé afin d'assurer une main-d'oeuvre qualifiée ainsi que l'avancement de la connaissance. Sur le plan social, l'apprentissage joue un rôle essentiel pour promouvoir la participation active dans une société démocratique.

[Traduction]

J'aimerais vous expliquer brièvement comment les bibliothèques, notamment les bibliothèques publiques, s'inscrivent dans la stratégie d'apprentissage du gouvernement, et formuler aussi quelques recommandations pour améliorer la contribution que nous y apportons.

Les bibliothèques ont pour mandat de répondre aux besoins des membres de la collectivité, et ce, à tous les stades de leur vie. Les bibliothèques publiques représentent à elles seules plus de 3 400 points de service locaux à l'échelle nationale. Elles permettent à environ 95 p. 100 des Canadiens, dont plus de 60 p. 100 sont titulaires d'une carte de bibliothèque au sein de leur collectivité, d'avoir accès à des ressources d'information.

Concernant notre première recommandation, l'ABC estime que la contribution actuelle des bibliothèques peut être améliorée grâce à la mise sur pied d'un secrétariat qui se chargerait de coordonner les efforts du gouvernement dans ce domaine. Pour l'instant, il n'y a pas de bureau au sein de l'appareil gouvernemental qui s'occupe des dossiers liés à l'alphabétisation, à la lecture et à l'apprentissage permanent. Ces questions sont essentielles au développement d'une économie axée sur le savoir. Or, cinq ministères se partagent cette responsabilité : Patrimoine canadien, Industrie, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Développement social et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ainsi que deux organismes fédéraux: Bibliothèque et Archives Canada, et la Société canadienne des Postes.

L'Association invite le gouvernement à créer un bureau, de même qu'un secrétariat, qui s'occuperait de coordonner les efforts des différents ministères et organismes. Le bureau se chargerait d'élaborer des politiques nationales adéquates qui favoriseraient l'instauration d'une culture d'apprentissage, avec tout ce qu'elle implique, et assurerait la liaison avec les responsables du développement urbain. Cette initiative entraînerait peu de dépenses et faciliterait considérablement les partenariats entre le gouvernement et la communauté de bibliothèques, entre les gestionnaires du

secteur public chargés d'élaborer différents programmes et les institutions sans but lucratif chargées de les mettre en oeuvre.

Dans notre mémoire, nous mettons l'accent sur quatre programmes qui contribuent à la culture de l'apprentissage et qui méritent d'être appuyés par le comité: le programme d'accès communautaire, le tarif des livres de bibliothèque, le programme de financement de Bibliothèque et Archives Canada, et les services de bibliothèque offerts aux Autochtones.

J'aimerais profiter du temps qui reste pour vous parler brièvement de deux de ces programmes. D'abord, le programme d'accès communautaire, le PAC, a été créé dans le but d'établir des points d'accès à Internet. Le financement du programme pour l'exercice 2004-2005 a été réduit, de façon inattendue, de moitié. Les fonds consacrés par le PAC aux 33 points d'accès de la Bibliothèque publique d'Ottawa sont passés de 133 000 \$, en 2003, à 36 000 \$, ce qui fait que nous ne pourrions desservir que 17 points d'accès, ou moins, cette année—cela représente une réduction de 73 p. 100, sans avertissement aucun. La réduction moyenne, pour l'ensemble du Canada, est de 44 p. 100. Les grands centres urbains comme Edmonton, Toronto et Vancouver, sont toutefois plus touchés.

Or, les bibliothèques publiques sont reconnues comme étant les points d'accès Internet les plus utilisés dans les régions urbaines et rurales du Canada. Elles permettent de surmonter le fossé numérique qui existe. D'après Statistique Canada, environ 10 millions de Canadiens n'ont toujours pas accès à Internet à la maison. Entre-temps, l'accès à de l'information sur Internet, de même que la possibilité d'effectuer des transactions ou de remplir des formulaires du gouvernement en direct font l'objet d'une demande sans cesse croissante. Par conséquent, l'Association aimerait que le financement du PAC soit rétabli à 40 millions de dollars.

Enfin, Bibliothèque et Archives Canada a pour mandat, en vertu de la loi, de fournir des services professionnels, techniques et financiers à ceux qui s'occupent de préserver et de promouvoir le patrimoine documentaire et d'en assurer l'accès. L'Association exhorte le gouvernement à fournir au nouvel organisme les fonds dont il a besoin pour exécuter ce volet important de son mandat en fournissant aux bibliothèques le même niveau de financement qu'il fournit actuellement aux Archives.

● (2115)

[Français]

C'est avec plaisir que la CLA répondra à toute question que vous pourriez avoir concernant le rôle que les bibliothèques jouent pour faire avancer une culture d'apprentissage.

Merci.

[Traduction]

**Le président:** Merci.

Nous allons maintenant entendre M. Malavoy, de la Conférence canadienne des arts.

[Français]

**M. Jean Malavoy (directeur national, CCA, Conférence canadienne des arts):** Monsieur le président, bonsoir. Je suis Jean Malavoy, le directeur général de la Conférence canadienne des arts.

[Traduction]

Je m'appelle Jean Malavoy. Je suis le directeur national de la Conférence canadienne des arts.

[Français]

La culture, c'est tout ce qui élève la vie. Il ne s'agit pas d'avoir plus, mais d'être plus. Si la mondialisation nourrit notre soif d'universel, elle détruit progressivement les appartenances locales. Câblés aujourd'hui comme on était autrefois enraciné, les gens sont incapables de concevoir qu'on puisse humainement vivre hors des réseaux de communication et de consommation dans lesquels ils évoluent.

L'artiste, lui, ne joue pas le jeu du village global. Il se réclame d'une histoire, d'un sol, d'une communauté. L'artiste crée cette intimité culturelle des communautés humaines où il habite: un tableau, un livre, une chanson, une représentation de théâtre sont des produits culturels, et pourtant, on cherche de moins en moins à vendre un produit, mais plutôt un plaisir, un bien-être, les clés d'un royaume.

• (2120)

[Traduction]

La Conférence canadienne des arts propose six recommandations dans son mémoire prébudgétaire, au nom de ces membres et des 250 000 artistes, travailleurs et donateurs du secteur des arts qu'elle représente. Ce soir, compte tenu du peu de temps alloué à chaque groupe, je vais m'en tenir aux recommandations qui visent à améliorer les mesures fiscales destinées aux artistes et créateurs.

L'examen de la Loi sur le statut des artistes, qui a été effectué à la demande du ministère du Patrimoine canadien en 2002, a révélé que les questions fiscales, de même que la nécessité d'offrir des avantages sociaux aux travailleurs autonomes, constituaient les préoccupations dominantes des répondants. Je tiens, avant d'aborder ces sujets, à faire une précision: il est essentiel que le gouvernement réinvestisse sans délai dans le secteur culturel. Non pas demain, mais aujourd'hui.

La collectivité est fort inquiète. Le problème, c'est que le financement prend fin le 31 mars 2005, soit dans quatre mois—sans garantie qu'il sera renouvelé. Il s'agit d'une situation très difficile pour le secteur, l'existence de nombreux festivals, compagnies artistiques et événements étant compromise.

Nous proposons deux mesures: l'étalement du revenu, et une exemption d'impôt sur le revenu provenant des droits d'auteur.

Permettez-moi de vous donner un exemple.

[Français]

Si je suis écrivain, je travaillerai trois ou quatre ans sur un livre en souhaitant qu'il soit publié. L'année où il sera publié, c'est sûr, mon revenu sera très élevé, mais pour les trois années précédentes, j'aurai eu un revenu très limité.

[Traduction]

Nous recommandons que le revenu soit étalé sur, disons, cinq ans. Au fil des ans, de nombreux groupes de travail gouvernementaux et rapports de comités spéciaux sont arrivés à des conclusions semblables: tous s'entendent sur la nécessité de l'étalement du revenu pour les artistes. Le comité permanent des finances lui-même, monsieur le président, a proposé cette mesure dans son rapport de 1998.

La CCA exhorte encore une fois le comité à recommander la mise en place d'un régime d'étalement du revenu, non seulement pour les

écrivains, mais aussi pour les artistes—en fait, pour tous les travailleurs autonomes.

Le gouvernement fédéral peut venir en aide aux artistes en leur accordant une exemption d'impôt sur le revenu provenant des droits d'auteur, une exemption qui s'inspire de celle qui est accordée aux artistes et créateurs du Québec. L'exemption prévue par le Québec suit une échelle mobile: le revenu provenant des droits d'auteur qui va de moins 30 000 \$ jusqu'à 60 000 \$ n'est pas taxé.

Le ministère du Patrimoine canadien a entrepris une étude en vue d'examiner les coûts d'une telle exemption. J'espère que les résultats seront transmis au comité dès qu'ils seront connus.

Nous avons donc deux grandes recommandations à formuler: l'étalement du revenu, et la mise en place d'une exemption de l'impôt sur le revenu provenant des droits d'auteur.

Le travail indépendant est très répandu dans le secteur culturel. Ce secteur compte un plus grand nombre de travailleurs autonomes que les autres. Ces personnes touchent un revenu de 40 p. 100 inférieur à celui des travailleurs autonomes qui font partie de l'ensemble de la population active.

La CCA recommande que le gouvernement du Canada examine la tendance sans cesse croissante en faveur du travail autonome au Canada, et ce, dans le but de trouver des solutions qui visent à permettre aux entrepreneurs indépendants d'avoir accès à des avantages sociaux. Nous espérons que le gouvernement, par le biais des recommandations formulées par le comité permanent des finances, reconnaîtra qu'il est important de valoriser nos artistes et nos organisations artistiques en leur accordant un meilleur soutien et des mesures fiscales adaptées pour favoriser la croissance et la durabilité de ce secteur.

[Français]

J'aimerais terminer en citant le porte-parole du Bloc québécois en matière de patrimoine, M. Maka Kotto, qui est ici aujourd'hui. Lors de son intervention à la Chambre des communes le 28 octobre dernier, il disait:

La qualité de la vie débouche nécessairement sur la culture, qui est la dignité de la vie. Faute de moyens, cette culture est absente dans la vie du plus grand nombre de nos concitoyennes et concitoyens, alors qu'elle pourrait y trouver sa juste place. Je prends la peine de rappeler ici, devant cette assemblée, qu'il est absurde d'imaginer la culture sans les arts et les lettres, sans le théâtre, la musique, la danse, la littérature, les métiers d'arts, les arts visuels et médiatiques. La culture, les arts et les lettres sont l'âme, l'identité des nations, le cœur de chaque peuple.

Merci, monsieur le président.

[Traduction]

**Le président:** Nous passons maintenant à M. Williams, de l'Association de l'industrie touristique du Canada.

**M. Randy Williams (président-directeur général, Association de l'industrie touristique du Canada):** Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je m'appelle Randy Williams. Je suis le président de l'Association de l'industrie touristique du Canada. C'est un plaisir pour moi de vous rencontrer aujourd'hui. Je suis accompagné de M. Wayne St. John, président du conseil d'administration de l'AITC.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de participer au processus de planification budgétaire du gouvernement fédéral. J'ai l'intention de vous expliquer pourquoi il est important de tenir compte des intérêts de l'industrie touristique dans le budget, et de passer en revue les domaines dans lesquels des mesures concrètes s'imposent. M. St. John vous parlera de certaines de nos recommandations. Celles-ci figurent dans le mémoire. Toutefois, je tiens à préciser que les chiffres fournis dans le document ont été mis à jour.

Le tourisme est important pour toutes les régions du Canada. Il constitue une source vitale d'emplois et de revenus pour les collectivités grandes et petites, dans chaque province et territoire, et dans chaque circonscription fédérale. L'industrie touristique offre des débouchés nouveaux aux travailleurs déplacés par suite de la diminution du nombre d'entreprises oeuvrant dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles et de l'érosion de l'assise manufacturière. Elle offre un potentiel économique énorme aux Autochtones du Canada.

Si le tourisme joue un rôle prépondérant sur le plan local, et ce, dans toutes les régions du pays, il en joue un aussi sur le plan national. Bien que de nombreux gouvernements provinciaux et territoriaux, comme l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon et le Nunavut aient reconnu l'importance de l'industrie touristique, le gouvernement fédéral, lui, a négligé d'en faire une priorité.

Il est essentiel qu'Ottawa comprenne et reconnaisse l'importance du tourisme pour que l'industrie puisse apporter une contribution notable au développement économique et social du Canada. L'adoption de politiques gouvernementales judicieuses permet à l'industrie de jouir d'un potentiel de croissance illimité et de fournir les ressources dont nous avons besoin pour financer certaines des demandes présentées autour de cette table.

Les recettes fiscales générées par le tourisme s'élèvent à plus de 15 milliards de dollars par année, ce qui correspond à 4 p. 100 de l'ensemble des recettes du gouvernement. Autrement dit, chaque dollar généré par l'industrie touristique rapporte 0,15 \$ au gouvernement fédéral sous forme de recettes. Cela représente presque 8 milliards de dollars—argent qui peut servir à financer les programmes sociaux qui intéressent le gouvernement fédéral.

Les mesures budgétaires qui favorisent la croissance de l'industrie touristique constituent un investissement et non une dépense—un investissement dans l'économie nationale et locale, le niveau de vie du Canada, la qualité de vie de tous les Canadiens.

L'AITC souhaite que le gouvernement investisse davantage dans deux domaines clés—le marketing de destinations et les infrastructures, et qu'il réduise, voire élimine, les frais excessifs de transport aérien et les surtaxes imposées aux passagers.

Le Canada offre les meilleurs produits, services et expériences touristiques au monde. Toutefois, notre stratégie de commercialisation laisse à désirer. La Commission canadienne du tourisme n'a tout simplement pas les ressources voulues pour assurer efficacement la promotion du Canada, compte tenu de la concurrence féroce que lui livrent les pays où les gouvernements ont fait du tourisme une priorité.

Nous devons nous doter d'infrastructures si nous voulons être en mesure de répondre aux besoins des visiteurs internes et internationaux. Par exemple, nous devons investir dans nos systèmes de transport et améliorer les installations frontalières. Nous devons également mettre un terme à la détérioration de nos parcs nationaux et sites historiques—les musées et autres attractions.

Les coûts excessifs liés au transport aérien nuisent aux déplacements à l'interne, le Canada étant un pays très vaste. À l'heure actuelle, les droits et les taxes spéciales sur le transport aérien, et cela englobe le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, les locations aéroportuaires et la taxe d'accise sur le carburant d'aviation, rapportent au gouvernement fédéral 800 millions de dollars par année.

• (2125)

**M. Wayne St. John (président, Association de l'industrie touristique du Canada):** Nous demandons plus particulièrement que le budget de la Commission canadienne du tourisme soit porté à 175 millions de dollars par année, montant requis pour niveler les règles du jeu, de sorte que le Canada puisse connaître du succès sur les marchés internationaux du tourisme. L'investissement supplémentaire se traduira par une croissance de 1,4 milliard de dollars des dépenses de tourisme, ce qui fera rentrer dans les coffres du gouvernement 413 millions de dollars de plus en taxes.

Nos recommandations relatives à l'investissement dans l'infrastructure comprennent un appui au transport intermodal, l'élaboration d'une politique relative au réseau routier national, un investissement accru dans les musées et autres attractions, ainsi qu'une augmentation de 100 millions de dollars du budget de Parcs Canada pour réparer et entretenir l'infrastructure actuelle du réseau national de parcs et de sites historiques.

Enfin, en ce qui concerne les droits et frais supplémentaires excessifs prélevés dans le transport aérien, nous demandons que soient abolis les droits pour la sécurité des passagers du transport aérien. Nous demandons que soient considérablement réduits les loyers dans les aéroports et que soit abolie la taxe d'accise sur le carburant aviation. Selon les données vérifiées rendues publiques par le ministère des Finances la semaine dernière, les droits pour la sécurité des passagers du transport aérien ont rapporté au gouvernement un profit de 234 millions de dollars l'an dernier, mais ont frappé encore une fois le secteur du transport aérien au pire moment.

En dépit des deux réductions de taxe, cela ne se fait tout simplement pas. Les mesures préventives et les mesures de sécurité qui profitent à tous les Canadiens devraient être payées à partir des recettes générales du gouvernement. L'Association de l'industrie touristique du Canada collaborera avec plaisir avec le comité et le gouvernement fédéral pour trouver des moyens de mettre en oeuvre ces recommandations. Entre temps, elle compte sur vous pour faire des recommandations favorables au tourisme dans votre rapport.

Je vous remercie.

• (2130)

**Le président:** Je vous remercie.

C'est maintenant au tour de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, représentée par M. O'Farrell.

[Français]

**M. Glenn O'Farrell (président-directeur général, Association canadienne des radiodiffuseurs):** Merci, monsieur le président et membres de ce comité de me donner l'occasion de comparaître devant vous ce soir. Mon nom est Glenn O'Farrell; je suis président et chef de la direction de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, l'ACR.



En fait, l'ACR représente la grande majorité des radiodiffuseurs et télédiffuseurs privés du Canada. Cela inclut les stations de radio et de télévision, les services spécialisés et les chaînes payantes. Au-delà de 12,5 millions de foyers, répartis dans les 308 circonscriptions, écoutent chaque jour la programmation diffusée par nos membres. Je suis ici ce soir pour souligner l'importance primordiale de maintenir l'investissement du gouvernement fédéral dans les industries culturelles du Canada.

La programmation culturelle canadienne doit être concurrentielle à l'égard des productions américaines, surtout, et des autres qui constituent le marché anglophone. Pourtant, dans ce marché et dans le nôtre, qui est bien plus petit, on ne peut bénéficier d'économies d'échelle. Les frais de production sont sensiblement les mêmes, mais la taille des auditoires varie considérablement.

[Traduction]

C'est pourquoi, dans le domaine de la télévision, le marché commercial du Canada peut soutenir certains types de programmation canadienne, comme les actualités, les sports et, à l'occasion, d'autres genres. Toutefois, notre marché est trop petit pour soutenir, de façon systématique, une programmation à coût élevé, comme les dramatiques. Le financement fédéral représente donc un élément essentiel du modèle financier qui permet de produire de la programmation canadienne non rentable, ce qui nous amène au Fonds canadien de télévision, au FCT.

Le FCT sert probablement d'enfant-vedette pour les partenariats public-privé—cofinancés par les industries canadiennes de la câblodistribution et des services par satellite, sous la férule du CRTC, et par le gouvernement du Canada. Le FCT aide les réalisateurs canadiens à produire de la programmation télévisuelle typiquement canadienne dans un éventail de genres, allant de la dramatique et des documentaires aux émissions pour les jeunes et les enfants et aux arts d'interprétation.

En 2002-2003, le financement assuré par le FCT, financement qui dépend d'ailleurs de l'approbation du fonds, a été à la source d'un volume de production de 810 millions de dollars. C'est dire à quel point le financement du FCT attire la plus grande partie des investissements nécessaires pour compléter une production. Pendant cette même période, le financement du FCT a soutenu au-delà de 2 000 heures d'émission de télévision canadienne et a créé plus de 22 000 emplois. C'est pour le Canada un rendement remarquable, qui en fait coûte très peu au gouvernement.

En mars 2004, le gouvernement du Canada a rétabli le montant qu'il accorde au FCT à son niveau traditionnel de 100 millions de dollars pour deux ans, après l'avoir réduit de 25 millions de dollars. Une réduction permanente d'une telle ampleur aurait mis la production des émissions canadiennes au Canada en grand péril. Ces faits font ressortir combien le modèle de financement actuel est fragile. Il souligne également la nécessité d'un plan d'action global à l'échelle nationale en vue d'assurer un financement stable, si l'on veut que les Canadiens continuent de pouvoir voir et entendre raconter des histoires canadiennes.

Il nous faut un plan national qui mette en harmonie, d'une part, les attentes sur le plan de la programmation canadienne qui sont établies par les décisions du CRTC concernant l'attribution des licences et, d'autre part, une politique financière qui prévoit des mécanismes de soutien comme le FCT. À titre de comparaison, lorsque le FCT a été mis sur pied en 1996, il existait 141 canaux ayant besoin d'environ 33 000 heures de programmation canadienne. Aujourd'hui, nous avons 252 services autorisés par le CRTC qui doivent présenter au-delà de 90 000 heures de programmation typiquement canadienne.

Résultat: une augmentation de plus de 150 p. 100 de l'espace d'étalage disponible pour la programmation canadienne.

Bref, le financement du FCT n'a tout simplement pas suivi le rythme de la demande de financement des émissions canadiennes qui sont exigées par le CRTC dans ses décisions en matière de licences. C'est là un manque de cohérence majeur entre la politique culturelle et la politique financière.

•(2135)

[Français]

L'industrie de la télédiffusion canadienne est prête à travailler avec le gouvernement du Canada, et elle le fait déjà, dans le but d'élaborer un plan national. Cependant, il est essentiel que le gouvernement maintienne au minimum à 100 millions de dollars par an son financement au FCT.

[Traduction]

Passons maintenant à la radio et à l'industrie de la musique canadienne. Les radiodiffuseurs privés du Canada jouent un rôle majeur pour ce qui est d'assurer le succès des artistes canadiens. Ils leur prêtent main-forte en épaulant de nombreuses initiatives qui créent des débouchés pour les talents canadiens. L'ACR est un des partenaires de la Music In Canada Coalition dont deux représentants que vous devez entendre incessamment sont ici aujourd'hui, à savoir Denise Donlon et Grant Dexter.

Voilà près de 20 ans que la radio privée soutient Musique Action au Québec et son pendant anglais, la Foundation to Assist Canadian Talent on Records (connue sous le nom de FACTOR). De concert avec le gouvernement fédéral, nous avons investi, par le biais de ces organismes, des dizaines de millions de dollars dans des projets de disque pour des centaines d'artistes canadiens hors pair à toutes les étapes de leurs carrières. Il y a aussi le Fonds RadioStar et le Radio Starmaker Fund. Ces deux fonds créés par l'ACR sont financés uniquement par les radiodiffuseurs privés. Ils visent à aider à commercialiser et à promouvoir la musique canadienne, y compris les artistes de la relève. Jusqu'ici, nous avons contribué près de 22 millions de dollars à RadioStar et à Starmaker. Dans la dernière année, nous avons contribué un total de 15 millions de dollars répartis entre Musique Action, FACTOR, RadioStar et Starmaker. Ce montant s'ajoute aux 40 millions de dollars que nous versons chaque année en droits d'auteur pour l'utilisation de la musique.

[Français]

Les fonds gouvernementaux ont complété notre investissement de plusieurs façons. En unissant nos efforts, nous avons pu réaliser des succès notables pour l'industrie de la musique canadienne. Cette dernière est présentement classée deuxième au monde pour ce qui est de produire des vedettes internationales de la musique. Le Fonds de la musique du Canada, qui fait partie de l'initiative Un avenir en art, est un élément essentiel de cette histoire.

[Traduction]

En guise de conclusion, et j'emploie judicieusement l'expression, c'est en travaillant ensemble que les radiodiffuseurs privés et le gouvernement fédéral ont aidé les meilleurs talents du Canada à exploiter pleinement leur potentiel. Nous espérons que le gouvernement du Canada continuera de faire sa part.

Je tiens à vous remercier de l'occasion que vous m'avez offerte.

Je répondrai avec plaisir à vos questions.

[Français]

**Le président:** Merci. Nous passons maintenant à M. Mark ou à M. Wiens, de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada.

[Traduction]

**M. Paul Wiens (bibliothécaire, Université Queen, Association des bibliothèques de recherche du Canada):** Bonsoir, monsieur le président et mesdames et messieurs du comité.

Je m'appelle Paul Wiens et je suis le bibliothécaire de l'université Queen's. Ce soir, je représente l'Association des bibliothèques de recherche du Canada, c'est-à-dire l'organisme qui joue le rôle de chef de file pour les 27 grandes bibliothèques de recherche universitaires au Canada. Je suis accompagné de M. Tim Mark, directeur général de l'ABRC.

C'est avec plaisir que l'Association canadienne des bibliothèques de recherche participe à nouveau aux consultations prébudgétaires du comité des finances. C'est aussi avec plaisir que nous reconnaissons les mesures prises par le gouvernement dans le budget de mars dernier en vue de mettre en place une infrastructure du savoir de premier ordre, plus particulièrement l'augmentation du budget annuel de 90 millions de dollars des trois conseils subventionnaires fédéraux et l'augmentation du financement des coûts indirects de la recherche qui est passé de 225 millions de dollars à 245 millions de dollars par année.

Pour profiter à plein de ces mesures, l'ABRC aimerait proposer au comité deux moyens de les améliorer: tout d'abord, en ce qui concerne le remboursement des coûts indirects de la recherche et, ensuite, en ce qui concerne le financement des conseils subventionnaires fédéraux.

En 2001, le gouvernement a reconnu l'importance de la question du remboursement des coûts indirects de la recherche et il a consenti des fonds pour le remboursement des frais généraux de la recherche et pour la prestation de services d'information et de services de bibliothèque. Depuis lors, le gouvernement a augmenté les fonds disponibles, ce dont nous sommes conscients et nous en sommes reconnaissants. La prochaine étape consiste à en arriver à un pourcentage équitable pour les coûts indirects, plutôt que d'utiliser un montant absolu en dollars. Le niveau actuel de financement prévu pour le remboursement des coûts indirects de la recherche correspond à un ratio d'environ 25 p. 100, mais en fait, il serait plus exact de parler de 40 p. 100. Par conséquent, nous recommandons que le comité adopte le taux de 40 p. 100 pour que cette initiative contribue effectivement à améliorer l'infrastructure de la recherche au Canada.

J'aimerais maintenant passer à la question du financement des trois conseils de recherche. Parmi les trois conseils, le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada n'a reçu que 12 p. 100 de l'ensemble des fonds, bien qu'il doive financer 69 p. 100 de tous les étudiants de premier cycle, 67 p. 100 des étudiants diplômés des cycles supérieurs et 53 p. 100 du corps professoral permanent des universités. Les recherches effectuées dans les sciences sociales et humaines sont aussi essentielles au bien-être de la société que les recherches sur le traitement des maladies ou sur les meilleurs moyens d'exploiter les ressources énergétiques. Beaucoup des priorités déclarées du gouvernement portent sur ces recherches, par exemple l'importance de l'apprentissage continu, l'amélioration des conditions de vie des Autochtones et la qualité de la vie urbaine.

L'ABRC recommande que soient augmentés les fonds consentis aux conseils subventionnaires comme il convient et que les exigences particulières du Conseil de recherches en sciences

humaines du Canada soient examinées attentivement, particulièrement en cette période de transformation délibérée.

J'aimerais attirer l'attention du comité sur quatre autres points que l'ABRC espère qu'il examinera et dont il est plus abondamment question dans notre mémoire.

Tout d'abord, l'ABRC aimerait que le Programme des services de dépôt du gouvernement fédéral, qui a été transféré au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, reçoive des crédits suffisants puisqu'il représente une composante essentielle de l'engagement pris par le gouvernement de diffuser l'information gouvernementale le plus largement possible, sur des supports différents et dans les deux langues officielles.

Ensuite, l'ABRC recommande que le Réseau canadien de documentation de recherche constitue le point de départ d'un réseau national d'information pour la recherche conformément à la stratégie du gouvernement en matière d'innovation et d'excellence en recherche. Le Réseau canadien de documentation de recherche est un projet exceptionnel qui a connu un vif succès. Financé au départ au moyen d'un investissement de 20 millions de dollars étalé sur trois ans de la Fondation canadienne pour l'innovation, il s'est transformé en entreprise qui s'autofinance, avec un budget annuel de 40 millions de dollars. Il comprend 74 universités canadiennes qui offrent maintenant à plus de 650 000 chercheurs canadiens plus de 2 200 publications savantes et bases de données de recherche en ligne à l'appui de la recherche canadienne en sciences, en technologie et dans les sciences de la santé.

Je précise que 74 universités d'un peu partout au pays ont participé à ce projet. C'est probablement la première fois que 74 présidents d'université sont d'accord sur un point.

J'aimerais également dire que le Réseau canadien de documentation de recherche travaille actuellement à une proposition visant à établir un fonds de démarrage de même ampleur à l'appui de la recherche en sciences humaines.

● (2140)

Comme la Canadian Library Association, l'ABRC aimerait qu'un financement suffisant soit offert au nouvel organisme Bibliothèque et Archives Canada pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat et, plus particulièrement, que les lacunes mentionnées dans le dernier rapport de la vérificatrice générale au sujet de la protection du patrimoine documentaire du Canada soit examinées et corrigées.

Enfin, l'ABRC recommande que l'article 259.1 de la Loi sur la taxe d'accise soit réexaminé en vue d'éliminer la TPS prélevée sur les documents savants publiés qui sont diffusés en version électronique.

Donc, pour récapituler et reprendre à son compte ce que vous avez entendu ce matin de la part des conseils subventionnaires, l'ABRC félicite le gouvernement de sa détermination constante à favoriser l'innovation et l'excellence dans le domaine de la recherche. Afin de maintenir l'élan donné et de renforcer l'infrastructure du savoir au Canada, l'ABRC recommande que le ratio de remboursement des coûts indirects de la recherche soit de 40 p. 100 et que les fonds versés au Conseil de recherches en science humaines du Canada soient ajustés de manière à frapper un plus juste équilibre parmi les organismes subventionnaires.

Je vous remercie de votre attention. Il nous tarde de répondre aux questions que vous pourriez avoir au sujet de la façon d'améliorer l'infrastructure de recherche au Canada.

**Le président:** Je vous remercie.

Nous allons maintenant entendre Mme Donlon ou M. Dexter, de Music in Canada Coalition.

**M. Grant Dexter (membre, Music in Canada Coalition):** Monsieur le président, mesdames et messieurs du comité, Denise Donlon et moi aimerions vous remercier de nous avoir invités à prendre la parole devant vous ce soir dans le cadre de vos consultations prébudgétaires. Nous sommes ravis de pouvoir vous parler de l'industrie canadienne de la musique, non seulement en tant que caractéristique essentielle de la culture et de l'identité culturelle canadiennes, mais également comme moteur important de l'économie canadienne.

Nous sommes les porte-parole de Music in Canada Coalition, une coalition qui regroupe des associations représentant plus de 46 000 Canadiens talentueux et compétents qui travaillent dans toutes les branches de l'industrie canadienne de la musique. C'est la toute première fois que l'industrie vient à Ottawa pour s'exprimer d'une seule voix.

Céline Dion, Shania Twain, Sarah McLachlan, Garou, Barenaked Ladies, Avril Lavigne et d'autres artistes canadiens ont vendu plus de 12 milliards de dollars de musique dans le monde, ce qui fait du Canada le deuxième exportateur mondial de talent musical. Toutefois, il ne faut pas s'y méprendre. Nous sommes une industrie en crise. Le Canada est le huitième marché de vente au détail de musique au monde, alors qu'auparavant, il était au troisième rang. Le piratage a fait des ravages dans notre industrie, et le chiffre d'affaires a baissé de plus de 30 p. 100, soit de plus d'un demi-milliard de dollars depuis 1998. Les ventes de graveurs de CD au Canada excèdent, dans un rapport de trois contre une, les ventes de musique pré-enregistrée, c'est-à-dire de CD.

Le Canada avait l'habitude d'occuper 10 p. 100 du marché des ventes aux États-Unis; il n'en représente plus maintenant qu'un peu plus de 6 p. 100. Le nombre de nos artistes canadiens qui ont atteint des chiffres de ventes or ou platine, c'est-à-dire qui ont vendu 50 000 ou 100 000 enregistrements au cours des cinq dernières années, a baissé de moitié presque, passant de 104 titres en 1999 à 62, en 2003.

• (2145)

**Mme Denise Donlon (membre, Music in Canada Coalition):** Comme l'a dit Grant, nous sommes une industrie en crise et nous faisons appel à votre appui soutenu. Nous reconnaissons le rôle important qu'a joué le gouvernement et nous croyons qu'une grande partie des premiers succès de notre industrie peuvent être attribués à des initiatives prises délibérément dans le cadre d'une politique gouvernementale, comme la teneur canadienne et le Fond de la musique du Canada.

Nous continuons de faire des démarches en vue de faire moderniser les lois relatives au droit d'auteur au Canada, et nous saluons le Fonds de la musique du Canada comme un exemple de bonne politique gouvernementale qui a eu un impact extrêmement favorable sur notre industrie. Nous estimons que l'appui du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Fonds de la musique a joué un rôle essentiel dans la survie de divers talents à la base et de l'infrastructure industrielle dans chaque province, territoire et circonscription. Bref, le Fonds de la musique du Canada est un exemple éloquent de ce qui arrive quand la bonne politique est mise en oeuvre.

Pour illustrer ce point, le Fond de la musique, par l'intermédiaire de FACTOR, mentionné avec raison tout à l'heure par Glenn O'Farrell, a contribué plus de 450 000 \$ à cinq artistes canadiens au fil des ans : Blue Rodeo, Sarah McLachlan,

Nickelback. Alanis Morissette et Chocclair. Collectivement, ces cinq artistes qui ont bénéficié d'un investissement total de 450 000 \$ ont vendu 84 millions de disques dans le monde. Je sais que Musique Action, du côté francophone, a connu un succès analogue.

Parmi les présumées industries culturelles que soutient le gouvernement, l'industrie de la musique est la moins subventionnée et, pourtant, c'est celle qui est le plus susceptible de rapporter des rendements élevés sur l'investissement. Nous estimons qu'au bas mot, il faudrait renouveler ce financement et le porter à 35 millions de dollars par année pour assurer la santé et la durabilité à long terme de la grande musique canadienne. Nous avons besoin de votre appui pour faire en sorte que l'industrie canadienne de la musique n'est pas oubliée dans le prochain budget et nous vous demandons de bien vouloir transmettre notre recommandation pour du financement durable à long terme.

Je vais terminer en vous rappelant que pour chaque artiste canadien que vous connaissez qui a du succès, il y a des milliers de paroliers, de musiciens, d'artistes, de créateurs et d'autres membres de l'industrie de la musique qui cherchent à percer. Nous avons le talent; nous avons simplement besoin de votre aide pour leur donner un coup de pouce.

Le Fonds de la musique du Canada a eu un impact considérable sur le Canada, tant au plan culturel qu'au plan économique, et avec votre appui soutenu, nous continuerons de vous donner un excellent rendement sur votre investissement.

Je me réjouis d'entendre d'autres voix à la table, ce soir, chanter le même air et demander que soit renouvelée la politique saine de développement de l'enregistrement, et je vous remercie de vous être donné la peine de nous entendre, ce soir. Nous espérons que vous serez des nôtres demain soir au Capital Music Hall où nous célébrerons les réalisations de l'industrie canadienne et ce qui est à venir.

Nous sommes impatients de répondre à vos questions.

**Le président:** Que diriez-vous de transporter le groupe musical et les boissons ici? Nous serons ici demain soir, ...

**Mme Denise Donlon:** Vous n'avez droit qu'à deux tickets par... Notre budget est limité.

**Le président:** Nous allons passer aux questions des membres du comité.

Pour le premier tour de table, de sept minutes, la parole va à M. Kotto.

[Français]

**M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ):** Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, je vous félicite pour l'ensemble de vos exposés. Ils étaient suffisamment clairs, même s'il manquait ici et là quelques chiffres. Comme vous le savez, ce se sont les chiffres qui inspirent le plus souvent les membres de ce comité. Je sais néanmoins que vous répondez avec diligence à des questions qui pourraient vous être posées à cet égard. Je suis tout simplement désolé de constater que l'exercice doit se répéter régulièrement. Dans un pays qui se dit développé, ça ne devrait pas être le cas. Malheureusement, ce l'est.

Je poserai quelques questions en vrac. Je ne vais pas m'adresser à tout le monde, mais plutôt aller dans le sens de ce qui pourrait correspondre, dans l'esprit des gens, à un dénominateur commun. Pour ce faire, je jouerai un rôle que je n'ai pas l'habitude d'endosser, soit celui de l'avocat du diable. Je commencerai par le plus pauvre des vecteurs culturels: les musées.

Monsieur Spickler, pendant votre exposé, vous avez évoqué le fait que les musées n'étaient pas admissibles au programme d'appariement. Pourriez-vous nous donner de plus amples détails à ce sujet et surtout, nous expliquer pourquoi ce programme ne peut aider les musées?

• (2150)

**M. Robert Spickler:** Merci de votre question, monsieur Kotto. Je suis content que vous la posiez, étant donné que j'ai utilisé le mot « conclure » à un mauvais moment dans mon intervention, ce qui a eu pour effet de faire sauter l'explication reliée à cette recommandation. Je vous brosse donc un tableau très succinct de la situation des musées.

Au Canada et au niveau fédéral, les musées sont principalement soutenus par des programmes ponctuels et provisoires, en l'occurrence des programmes à projets non récurrents dont la survie n'est pas assurée d'une année à l'autre. Ces programmes, dont l'octroi prend de six à huit mois, ne permettent en aucune façon aux musées de planifier correctement leurs activités.

Alors, que font les musées dans de telles circonstances? Ils se disent qu'ils vont faire des efforts pour trouver des fonds privés, s'autogérer et recourir à une plus grande quantité de revenus provenant de sources autres que les gouvernements. Un de ces moyens est précisément d'établir des fonds de dotation pour assurer la pérennité de l'institution. Cependant, pour une raison que nous ignorons, ce programme qui, au fédéral, est destiné aux organismes des arts de la scène, ne s'adresse pas aux musées.

Quelque part dans le code génétique des musées, il y a un gène qui n'est pas tout à fait compatible avec celui des individus qui conçoivent les programmes au fédéral. Il est inexplicable que des institutions à qui on refuse d'accorder un soutien continu ne puissent pas non plus bénéficier d'un programme d'appariement avec un fonds de dotation qui lui permettrait d'acquérir une certaine stabilité. Voilà quelle est la situation.

**M. Maka Kotto:** Je vous remercie.

Toujours sous la cape de l'avocat du diable, j'aimerais poser une question à l'Association canadienne de production de films et de télévision.

Pourquoi financer le cinéma et la télévision alors que les produits de divertissement américains auxquels nous avons accès remplissent bien les ondes, même s'ils sont parfois mal doublés en français?

C'est l'avocat du diable qui parle!

[Traduction]

**M. Guy Mayson:** Bonne question. J'ai l'impression que c'est essentiel, dans la mesure où nous voulons avoir une sorte d'identité culturelle en tant que Canadiens. Le cinéma, la télévision—les nouveaux produits médiatiques—sont essentiels à cette réalisation.

Glen a parlé de la rentabilité de la radiodiffusion et, du moins dans l'industrie du long métrage, il faut se battre simplement pour être entendu au Canada. Il faut se battre pour avoir une présence canadienne, particulièrement du côté anglophone. Le Québec est béni, en ce sens qu'il a sa propre langue, et je crois qu'il y a un excellent marché pour son propre produit. La concurrence du côté anglophone est bien différente.

Le gouvernement a dès le début pris la décision fort intelligente d'autoriser l'entrée de signaux étrangers au pays, tout en faisant en sorte que la présence canadienne soit forte. Les gens aiment se voir à la télévision et aiment voir leur réalité reflétée au cinéma. C'est absolument essentiel d'un point de vue culturel. Bien que cela soit

une réalité et un objectif culturels solides, c'est aussi un moteur économique très important et un excellent investissement des deniers publics, en termes d'emploi et d'exportation.

[Français]

**Le président:** Je signale que M. O'Farrell aimerait intervenir.

**M. Glenn O'Farrell:** Monsieur Kotto, vous avez parlé des émissions américaines qui sont doublées, pas suffisamment bien à votre goût, en français.

J'aimerais souligner un fait intéressant. En 1990, au Québec, parmi les dix émissions les plus regardées, il y en avait au moins six ou sept qui étaient américaines et doublées en français. Aujourd'hui, les dix émissions les plus regardées au Québec sont des émissions québécoises produites au Québec avec le soutien du Fonds canadien de télévision. On parle ici d'une histoire de réussite, attribuable à l'intervention du gouvernement, à un partenariat avec des intérêts privés et à une aide financière fédérale.

C'est ce qui fait qu'au Québec, on a connu un succès extraordinaire.

• (2155)

**Le président:** Trente secondes, ça vous convient?

**M. Maka Kotto:** J'interviendrai plus tard.

**Le président:** D'accord.

Monsieur Bell.

[Traduction]

**M. Don Bell:** Je vous remercie.

Tout d'abord, en ce qui concerne les musées, il était intéressant de constater que, d'après vos sondages de l'opinion publique, pas moins de 70 p. 100 du public appuient une augmentation des dépenses. Cela cadre assez bien avec certaines constatations que j'ai pu faire par moi-même sur la côte Ouest. Nous sommes en train d'essayer de trouver les moyens de construire un nouveau musée dans la région où se trouve la circonscription que je représente.

Les musées, bibliothèques et archives réunis, qui représentent un trio de centres d'apprentissage ou de centres communautaires—et je ne parle pas des centres communautaires où on va faire du conditionnement, mais de centres d'information pour la collectivité, y compris sur le patrimoine et l'histoire de la collectivité—, ont acquis beaucoup de popularité, ce dont je me réjouis.

Quant au point soulevé par l'Association canadienne de production de film et de télévision, monsieur Mayson, je peux vous dire que nous avons eu d'autres exposés au cours des derniers jours à l'appui de cette idée. La question des crédits d'impôt a beaucoup d'importance, j'en suis conscient, particulièrement lorsqu'on essaie de construire... Sur la côte Ouest, je sais que l'industrie cinématographique est en train de vivre une baisse de 40 p. 100 des productions cinématographiques et télévisuelles, bien que je ne crois pas que la situation soit aussi dramatique à Toronto, où l'on peut se tourner vers le film étranger, si on peut l'appeler ainsi, par opposition au film canadien. Toutefois, le fait d'avoir ici une base canadienne, qui a besoin de soutien, est important parce qu'elle est une source constante de travail pour ceux qui peuvent alors profiter des nouvelles productions.

En ce qui concerne la Conférence canadienne des arts, j'ai posé une question tout à l'heure au sujet de l'étalement du revenu sur les années précédentes. Je vois que le terme utilisé ici est l'« étalement rétrospectif ». L'idée n'est pas de verser à quelqu'un un montant qu'on laisse fructifier pendant quelques années avant de le récupérer. C'est quand on amorce ce genre de processus, si j'ai bien compris... Bien souvent, les auteurs-créateurs, particulièrement les scénaristes ou les auteurs, travailleront plusieurs années comme garçons de table peut-être ou auront un emploi de subsistance pendant qu'ils investissent plusieurs années de créativité dans un projet. Lorsque le projet rapporte, ils touchent beaucoup d'argent, et c'est à ce moment-là que le fisc les frappe. La question que j'ai posée tout à l'heure concernait l'étalement rétrospectif, et j'en vois la définition ici. Je suis heureux de pouvoir comprendre de quoi il est question.

La question du droit d'auteur est en réalité une chose qui recoupe, jusque dans une certaine mesure, je suppose, l'exemption d'impôt sur le revenu jusqu'à concurrence de 60 000 \$. Un autre aspect du droit d'auteur dont nous avons entendu parler est celui qui concerne la musique et le piratage sur Internet. Je suppose qu'il ne s'agit pas exactement du même phénomène, mais cela concerne quand même le droit d'auteur. On dirait qu'il faut se concentrer sur toute cette question. Je m'y intéresse donc.

Quant à l'industrie du tourisme, monsieur Williams, vous avez fait allusion à un domaine qui a suscité beaucoup de discussions récemment au sein de certains de nos comités, soit la question du transport aérien, des loyers, des droits et la percée sur le marché chinois, par exemple, un marché en pleine croissance auquel ni le Canada ni les États-Unis n'ont vraiment eu véritable accès jusqu'ici. Même le Mexique a de meilleures conditions d'atterrissage, en termes de destinations touristiques. Vous avez donc tout mon appui dans ce domaine.

L'autre problème concerne les radiodiffuseurs. Ai-je bien compris qu'au sujet du Fonds canadien de la télévision, vous voulez l'assurance que le financement sera maintenu? Vous avez obtenu 100 millions de dollars pour 2004 et 2005 et vous souhaitez simplement avoir l'assurance qu'il sera maintenu.

Monsieur O'Farrell, vous souhaitez simplement que l'engagement soit plus stable et plus durable, n'est-ce pas?

**M. Glenn O'Farrell:** Oui.

**M. Don Bell:** Je m'interrogeais à propos du remboursement de la TPS en regard de la version électronique des documents savants. Je présume qu'il y a une augmentation substantielle.

C'est M. Mark, n'est-ce pas?

**M. Paul Wiens:** Oui, et M. Mark.

• (2200)

**M. Don Bell:** Vous constatez que c'est une proportion plus élevée du volume et que, par conséquent le montant devient plus substantiel?

**M. Paul Wiens:** Tout à fait. Il y a cinq ans, à Queen, nous consacrons peut-être 5 p. 100 de notre budget total d'acquisition aux documents électroniques, et c'est maintenant plus de 40 p. 100. À Queen seulement, cela représenterait environ 90 000 \$ si nous avions droit au remboursement de la TPS.

**M. Don Bell:** Multipliez cela par 27 grandes villes...

**M. Paul Wiens:** Pour l'ensemble des bibliothèques universitaires, cela représenterait quelque six ou sept millions de dollars.

**M. Don Bell:** Enfin, la question que j'adresse à la Music in Canada Coalition, à Denise et à Grant, porte sur le piratage dans Internet. J'ai été estomaqué par les chiffres que vous avez donnés. J'oublie, ce n'était pas les Barenaked Ladies, mais c'était l'un de ces groupes, The Tragically Hip, qui avait réalisé moins de 1 000 ventes en ligne, à 0,99 \$. Ça représente 1 000 \$, et une perte de deux millions de dollars à cause de l'éventuel vol en ligne.

**Mme Denise Donlon:** Ce qui s'est passé avec The Tragically Hip, c'est que quand ce groupe a diffusé son enregistrement simple en avril dernier—ça s'intitulait *Vaccination Scar*—pendant une période de cinq semaines, à partir du lancement de l'enregistrement, il y a eu 2,8 millions de tentatives de téléchargement illégal de cet enregistrement et d'autres enregistrements de The Tragically Hip.

Au Canada, nous sommes heureux d'avoir Puretracks et nous le serons davantage quand nous aurons plus de possibilités de téléchargement légal. Pendant la période où cet enregistrement était offert par Puretracks, on en a vendu 1 000 à 0,99 \$, ce qui représente 990 \$. Si on tient compte de l'argent perdu à cause du téléchargement illégal, des 2,8 millions de tentatives de téléchargement par rapport à ce qui s'est vendu, c'est une très importante perte de revenus.

**M. Don Bell:** Avez-vous des recommandations précises à faire pour moderniser les lois « désuètes » sur le droit d'auteur?

**Mme Denise Donlon:** Nous n'avons pas de recommandation précise pour l'instant. Grant et moi représentons la MIC, la coalition de l'industrie de la musique. Nous représentons quelques 24 groupes, et comme Grant l'a dit plus tôt, c'est la première fois que nous venons à Ottawa comme porte-parole.

Le gouvernement est en train d'étudier un texte de loi, et les ministères de l'Industrie et du Patrimoine travaillent à en faire un projet de loi. Il est un peu prématuré de commenter ce projet de loi, parce que nous ne l'avons pas vu; mais les choses avancent, et nous sommes aussi ici pour accélérer la modernisation de nos lois sur le droit d'auteur.

**M. Don Bell:** Je sais que vous comparez devant ce comité avant tout pour obtenir un soutien financier accru pour l'industrie, et je comprends cela.

**Mme Denise Donlon:** Oui, merci.

**M. Don Bell:** Merci beaucoup pour votre exposé.

**Le président:** Merci.

Madame Wasylcia-Leis.

**Mme Judy Wasylcia-Leis:** Merci, monsieur le président, et merci à tous d'être venus si tard.

Ceci est notre deuxième groupe d'experts sur la culture, les industries de la culture, les arts et le tourisme, et le secteur créatif de l'économie. Je crois que dans l'ensemble, vous avez très clairement exprimé la nécessité, pour le gouvernement, d'investir dans ce secteur à forte densité de main-d'oeuvre.

Je pense que le plus grand obstacle dont vous avez tous parlé n'est pas tant que le gouvernement se conduit mal ou que vous êtes entièrement négligés en ce moment, mais c'est surtout que vous êtes toujours à travailler d'arrache-pied pour respecter les délais, et que vous ne savez pas si le financement sera renouvelé.

Pouvez-vous suggérer des arguments qui nous aideraient à plaider en faveur de l'établissement d'un financement stable, accru et à long terme pour chacun de vos domaines, de la même manière que le gouvernement a récemment annoncé des prévisions à long terme pour la réduction de la dette au cours des dix prochaines années? Je pense que c'est le but, et je me demande si vous avez des suggestions.

**M. Paul Wiens:** Le milieu des bibliothèques de recherche considère le financement des coûts indirects de la recherche comme un cadeau du ciel pour les bibliothèques, pas seulement pour nos universités en général. Du montant accordé par le programme fédéral de financement des coûts indirects de la recherche, les bibliothèques ont reçu 17, 18 ou 19 millions de dollars, soit environ 9 p. 100 du total.

À Queen, la bibliothèque a reçu un financement par reconduction de 650 000 \$ qui provient directement de ce programme. Il ne s'agit pas d'enlever à un pour donner à l'autre, mais c'est un financement par reconduction en plus de ce que nous recevons déjà.

Il est essentiel que ce financement soit stable et continu. Il nous permet d'offrir des services au secteur de la recherche.

• (2205)

**M. Randy Williams:** L'Association de l'industrie touristique du Canada appuie le financement de la Commission canadienne du tourisme à même le remboursement de TPS offert aux visiteurs au pays. Quand des gens viennent visiter le Canada, ils ont le droit de se faire rembourser la TPS payée sur l'hébergement, certains biens et les voyages continus. Beaucoup d'entre eux ne le demandent pas, et c'est une aubaine pour le gouvernement de ne pas avoir à remettre cette TPS, parce que beaucoup de visiteurs ne le font pas. Nous estimons que si cet argent était alloué à la Commission canadienne du tourisme, cette dernière aurait un financement stable.

Nous demandons 33 p. 100 de 4 p. 100 de cette TPS de 7 p. 100. Autrement dit, une part de 4 p. 100 de la TPS est associée à des dépenses ouvrant droit à un remboursement. Nous demandons 33 p. 100 de cette part de 4 p. 100, pour que la CCT ait, pour les trois à sept prochaines années, et par la suite, les moyens de faire du marketing efficace.

**Mme Judy Wasylcia-Leis:** Merci.

**M. Glenn O'Farrell:** Si je puis me permettre, très rapidement, pour ce qui est de la télévision, nous avons suggéré que vous fassiez une recommandation, c'est-à-dire que le ministère des Finances collabore avec le ministère du Patrimoine pour élaborer un plan quinquennal. C'est le moyen, je crois, le ministère du Patrimoine et...

**Mme Judy Wasylcia-Leis:** Pourquoi pas un plan décennal?

**M. Glenn O'Farrell:** En toute franchise, un plan décennal serait probablement irréaliste. Mais un plan quinquennal, où l'on pourrait en quelque sorte réunir la politique culturelle du Patrimoine et la politique fiscale qui régit ce comité et le ministère des Finances, pour produire quelque chose d'utile...

**M. John McAvity:** J'aimerais faire écho à cette question, mais je pourrais en parler pendant des heures. Les musées reçoivent un financement annuel, mais ironiquement, notre cycle de planification est de 500 000 ans; nous envisageons le long terme, parce que nous préservons le patrimoine à long terme. Nous ne pouvons pas le faire une année à la fois. Nous avons besoin d'un financement pluriannuel, stable et prévisible. Par ailleurs, l'autre recommandation que mon collègue a faite est de créer des fonds de dotation.

Il existe un programme, qui relève de Un avenir en art, mais ironiquement, les musées ne sont pas admissibles au fonds de dotation de ce programme. Nous croyons que nous devrions l'être; nous pensons que c'est un bon programme; nous appuyons son renouvellement. Mais c'est le genre de mesure très pratique...

Je salue l'aspect pratique de la question que vous avez posée.

**M. Robert Spickler:** Permettez-moi d'ajouter que le financement pluriannuel existe déjà pour les arts de la scène, par l'entremise du Conseil des arts, et c'est judicieux. Dans les musées, pour faire de la recherche et présenter une exposition, il faut cinq ans.

[Français]

**M. Jean Malavoy:** Est-ce que je peux répondre en français?

Vous avez ici un très bon reflet de ce qui se passe au Canada quant à la culture. Si je vous ai bien compris, vous avez parlé d'un plan sur 10 ans. Moi, j'ai une réponse à cela.

Dans le domaine de la santé, le premier ministre du Canada, M. Paul Martin, a rencontré les 10 premiers ministres des provinces, le 15 septembre, pour établir un plan à long terme, sur 10 ans. Vous vous rappelez que cela a commencé de façon difficile puisque chacun des premiers ministres a présenté ses doléances. Je crois que le premier ministre du Canada, M. Paul Martin, et les 10 premiers ministres des provinces devraient avoir une vision politique pour les arts et la culture au même niveau que celles qu'ils ont pour l'éducation et pour la santé, c'est-à-dire qu'il faut que cela se fasse à un très haut niveau. Comme vous l'avez très bien dit, nous avons maintenant une entente de 10 ans sur la santé, et il faudra avoir une entente de 10 ans sur les arts et la culture. Cela servirait beaucoup nos intérêts que d'avoir une vision d'ensemble. Mais il faut qu'il y ait, à un niveau très élevé, une volonté politique. Je dirais que les arts et la culture sont le troisième pilier de la société, avec la santé et l'éducation.

[Traduction]

**M. Guy Mayson:** Si je puis me permettre un commentaire à ce sujet, c'est une excellente question pour le secteur du cinéma et de la télévision. Il y a beaucoup d'argent—et nous en sommes très reconnaissants—consacré à la production par le truchement des crédits d'impôt et du financement direct. Le financement fonctionne par projet, ce qui est très important—bien qu'en fin de compte, il représente une très faible proportion du budget de production. Le reste du budget est réuni par le réalisateur à même d'autres sources, les ventes à l'exportation et les ventes à la distribution. J'estime donc qu'à mesure que nous avançons, il faut accorder plus d'attention à la durabilité du secteur de la production, et au régime de financement qui permet à ces entreprises de survivre et de prospérer.

**Mme Judy Wasylcia-Leis:** J'ai une autre question pour

[Français]

M. Malavoy au sujet des salaires et des revenus des artistes.

• (2210)

[Traduction]

Je sais que vous avez fait allusion au travail de Wendy Lill et à l'idée d'une exemption fiscale appliquée au revenu des artistes. Nous regrettons tous Wendy Lill et le travail qu'elle a accompli ici, et je suis heureuse de voir que ses idées font du chemin. Quand elle a proposé cette idée et qu'elle en a fait une motion, je crois qu'en général, on a considéré que c'était extravagant et presque fantaisiste, que nous ne pouvions pas nous le permettre.

J'aimerais savoir comment vous croyez que nous pourrions promouvoir cette idée. Deuxièmement, combien cela coûterait-il? Troisièmement, quel est le salaire moyen des artistes ces jours-ci, et ne sont-ils pas parmi les travailleurs les moins bien payés dans notre société?

[Français]

**M. Jean Malavoy:** Je ne crois pas que l'exemption d'impôt sur les revenus provenant des droits d'auteur soit une mesure très difficile. La question du traitement du travailleur autonome avec employé est plus complexe. Je crois que le Québec a très bien prouvé que l'exemption fonctionne et que c'est une mesure intéressante qui permet de hausser le salaire des artistes en valorisant leur statut dans la société. Je crois que c'est une chose possible.

Le salaire moyen d'un artiste au Canada est de 23 500 \$. Accepterions-nous que nos infirmières, nos policiers et nos enseignants soient payés 23 500 \$? Non. Cependant, nous acceptons que les artistes le soient parce que nous disons que c'est une sorte de missionnariat, comme entrer dans les ordres. Je crois qu'il faut changer cette perception.

Il y a des mesures qui sont faciles, comme l'exemption de 30 000 \$ qui peut monter à 60 000 \$ pour les droits d'auteur. Il y a d'autres mesures aussi. Il faut absolument permettre à l'artiste professionnel canadien d'être reconnu dans son statut social et de gagner sa vie de façon raisonnable. Je crois que le Québec, maintenant, a prouvé que cela peut très bien fonctionner sans alourdir le poids sur l'État.

**Le président:** Merci, monsieur Malavoy.

Monsieur Côté, allez-y.

**M. Guy Côté:** Monsieur le président, je poserai une très courte question. Je céderai ensuite la parole à M. Kotto.

Monsieur Spickler, j'aurais une question rapide. Peut-être avez-vous la réponse, peut-être pas. Dans les derniers jours, j'ai appris qu'en Angleterre, l'accès aux musées était gratuit. Avez-vous une idée de combien une mesure comme celle-là pourrait coûter au Canada?

**M. Robert Spickler:** John McAvity va répondre à cette question.

[Traduction]

**M. John McAvity:** Oui, l'admission dans les musées nationaux est devenue gratuite. C'est une question très controversée dans beaucoup de pays européens; les gens estiment que l'entrée dans les musées, tout comme les bibliothèques et d'autres établissements d'intérêt public devrait être libre.

Au Canada, nous ne savons pas très bien combien cela coûterait. Nous pourrions facilement faire le calcul, mais ce ne serait pas beaucoup pour un pays qui a un excédent budgétaire de neuf milliards de dollars.

[Français]

**Le président:** Monsieur Kotto, allez-y.

**M. Maka Kotto:** Merci, monsieur le président.

Le 2 novembre dernier, le Conseil des Arts du Canada faisait paraître un communiqué de presse intitulé « Appui demandé pour promouvoir l'importance des arts: Rapport annuel du Conseil des Arts du Canada », dans lequel le directeur général du conseil déclarait que les niveaux actuels de financement public sont insuffisants pour répondre à l'immense croissance artistique que connaît le Canada depuis un demi-siècle.

Le budget du Conseil des Arts du Canada passe de 151 031 250 \$ à 150 911 250 \$, soit une diminution de l'ordre de 120 000 \$ dans le présent budget. Alors que le Mouvement pour les arts et les lettres, regroupement qui compte neuf organisations nationales québécoises et 11 conseils régionaux du secteur des arts et des lettres, écrivait à la ministre du Patrimoine pour lui faire part de ses inquiétudes quant au sous-financement du Conseil des Arts du Canada, le gouvernement continuait à couper de façon systématique dans l'aide directe aux créateurs.

Cela ne vous inquiète-t-il pas, monsieur Malavoy?

**M. Jean Malavoy:** Cela m'inquiète beaucoup. Comme vous le savez, maintenant, dans Un avenir en art, il y a 25 millions de dollars pour le Conseil des Arts du Canada. Si le programme est renouvelé, ce n'est même pas le strict minimum. Je crois que le Conseil des Arts du Canada est un exemple probant, exceptionnel, de réussite, de décentralisation et de démocratisation de la culture tout en gardant un niveau d'excellence.

Je crois qu'il est important de mentionner que la Ville de Berlin investit 225 millions de dollars seulement dans ses opéras, et cela représente beaucoup plus que le budget du Conseil des Arts du Canada. Je sais que le Bloc québécois recommande 300 millions de dollars.

• (2215)

**M. Maka Kotto:** Oui, c'est un engagement. J'y tiens.

**M. Jean Malavoy:** Nous serions heureux que vous réussissiez, mais si le budget du Conseil des Arts du Canada était de 225 millions de dollars, comme le budget des subventions que Berlin donne à ses trois opéras, nous serions très heureux. C'est un élément considérable.

Je voulais aussi mentionner qu'Un avenir en art et le Conseil des Arts du Canada sont interdépendants, Un avenir en art permettant aussi de décentraliser beaucoup, de rendre la culture vivante aux quatre coins du Canada. Cependant, pour créer cela, il faut des créateurs, et les créateurs sont subventionnés par le Conseil des Arts du Canada de façon prioritaire. Alors, cela m'inquiète que cet argent ne soit pas investi et cela m'inquiète, comme John, qu'au moment où on a 9 milliards de dollars de surplus, on demande de couper 125 000 \$ au Conseil des Arts du Canada. Je pense que, pour une société civilisée qui fait l'envie du monde entier, c'est inquiétant.

**M. Maka Kotto:** J'aimerais revenir sur un débat écourté tout à l'heure à cause des 30 secondes. Je me fais l'avocat du diable: peut-on concevoir qu'une nation est souveraine quant à son exploitation des parcs de salles de cinéma, si ses propres produits occupent environ 4 p. 100 ou 5 p. 100 des salles? Ce que je veux dire, c'est que le parc de salles au Canada et au Québec est occupé à 96 p. 100 par les produits de l'industrie du divertissement américain, d'où ma remarque de tout à l'heure.

**M. Glenn O'Farrell:** Malheureusement, monsieur Kotto, cela m'échappe parce que c'est au-delà des intérêts de notre secteur, c'est-à-dire la télévision. Bien entendu, il y a des liens.

**M. Maka Kotto:** C'est ce que je voulais dire quand je parlais des films mal doublés qui se vendent à des prix insignifiants. J'évoquais toutes ces questions pour vous ramener sur un terrain, celui de la bataille pour la diversité culturelle. À partir du moment où on parle de culture, on parle évidemment d'économie, il n'y a plus de débat à tenir à ce sujet. On évoquait cela hier encore avec les personnes qui sont passées avant vous. On parle aussi et surtout d'identité, de qui nous sommes, de comment nous nous inscrivons dans l'histoire, dans le temps. On parle de la manière dont nous nous comportons, de génération en génération, sur les plans économique, social et politique.

Si l'État se désiste de son devoir de soutenir la chose culturelle au sens large, il en va de la déliquescence de notre colonne vertébrale, qui est notre psyché. Je voulais vous ramener à ce sujet parce que je viens du milieu de la culture et que je côtoie des gens, pas seulement sur cette colline, qui sont à mille lieues de comprendre ce qu'est la quintessence de la culture quant à son rôle social.

C'était le but de l'ensemble des questions que j'ai posées tout à l'heure.

**Le président:** Merci...

**M. Glenn O'Farrell:** Monsieur le président, le Canada a bénéficié d'une politique culturelle en matière de télévision qui nous a donné 252 chaînes de télévision canadiennes. Le seul autre fait que je vous rapporterais, c'est que, si on considère le nombre de chaînes canadiennes, indigènes pour le Canada, avec du produit canadien, nous avons, par habitant, plus de services canadiens au Canada que n'en ont les Américains chez eux.

**Le président:** Merci, monsieur O'Farrell.

Monsieur McKay.

[Traduction]

**L'hon. John McKay:** Merci, monsieur le président, et merci à tous les témoins.

Ma première question s'adresse aux gens des musées. Je ne suis pas certain de comprendre la recommandation à propos du fonds de dotation, le fonds de dotation du PCAPC. Il semble que les musées ne soient pas admissibles à ce programme de dotation. Pouvez-vous m'expliquer cela? Je ne comprends pas.

**M. John McAvity:** Bien sûr. Il s'agit du PCAPC—c'est un sigle bizarre, je sais—mais c'est le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien. C'est l'un des composants du programme Un avenir en art.

C'est un programme très utile. Il assure un financement de contrepartie pour les revenus privés, les dons faits précisément à des fonds de dotation. Il accorde un financement de contrepartie jusqu'à concurrence d'environ cinq millions de dollars. Cela incite les organismes à essayer de devenir davantage autosuffisants et à mettre sur pied un fonds de dotation, dont seul l'intérêt est versé dans les revenus. C'est permanent...

• (2220)

**L'hon. John McKay:** Pourquoi les musées n'y sont-ils pas admissibles?

**M. John McAvity:** Nous n'avons pas vraiment obtenu de réponse à cette question.

**L'hon. John McKay:** C'est le problème; vous n'êtes pas admissible.

**M. John McAvity:** Nous croyons que quelqu'un n'a pas fait son travail. Le programme était principalement destiné au secteur des arts de la scène, mais nous croyons que c'est un excellent modèle. Il est bien conçu et il serait très bien accueilli dans notre secteur. Je vois des signes d'acquiescement chez nos collègues des bibliothèques.

**L'hon. John McKay:** Si j'amassais de l'argent pour une salle d'opéra ou pour un objectif de ce genre, je serais admissible au financement de contrepartie, mais pas les musées?

**M. John McAvity:** Ce n'est pas du financement d'immobilisation. Nous parlons d'un fonds de dotation pour le fonctionnement.

**L'hon. John McKay:** Ah, pour les coûts de fonctionnement.

Merci.

Je m'adresse à la Conférence canadienne des arts. Vous demandez une exemption de 60 000 \$ pour les revenus de droits d'auteur, ce qui représente probablement un revenu brut de 90 000 \$ quand on tient compte des impôts qui seraient normalement imputables à cette somme. Puis, vous voulez appliquer une autre exemption de 60 000 \$ aux revenus de tous les artistes.

Par conséquent, si j'étais un artiste percevant des droits d'auteur, proposez-vous que j'obtienne deux exemptions fiscales de 60 000 \$?

**M. Jean Malavoy:** Nous proposons quelque chose de très semblable à ce qui se fait au Québec, c'est-à-dire une exemption fiscale des revenus de droit d'auteur. Il s'agit d'une échelle mobile à partir d'un revenu de 30 000 \$, qui atteint graduellement la pleine imposition pour un revenu de droit d'auteur de 60 000 \$.

Tous les artistes ne perçoivent pas de droit d'auteur, mais cette mesure serait avantageuse pour ceux qui en perçoivent. Imaginons qu'en 2004, au 31 décembre, j'aurais perçu 30 000 \$ de droit d'auteur, et ce montant ne serait pas imposable. C'est très spécifique.

**L'hon. John McKay:** Qu'est-ce que le revenu des artistes a de spécial? En quoi est-ce plus spécial que le revenu d'un fermier ou d'un pêcheur?

**M. Jean Malavoy:** C'est une très bonne question. Le revenu des artistes est comme celui des pêcheurs et des fermiers. La différence, c'est que, dans le cas de la maladie de la vache folle, on peut voir très clairement que les fermiers ont besoin d'aide. Dans le cas de la morue, on peut voir très clairement que les pêcheurs...

**L'hon. John McKay:** C'est la même chose dans tous les domaines. Que dire des mécaniciens automobile? Pourquoi un artiste obtiendrait-il une exemption de 60 000 \$ et pas un mécanicien?

**M. Jean Malavoy:** Comme je l'ai dit, le secteur culturel est très particulier. Ce n'est pas comme ceux de la fabrication ou de la mécanique automobile. Dans bien des cas, un artiste professionnel n'a pas d'emploi à temps plein, de neuf à cinq, cinq jours par semaine, comme dans les autres métiers. Dans notre société, les artistes professionnels ont trois ou quatre emplois et ils gagnent bien peu.



Vous pouvez me demander pourquoi; je vous retourne la question. Je pense que la réponse est que la société traite les artistes comme s'ils étaient superflus, comme s'ils n'étaient pas essentiels. Alors pourquoi ma paieriez-vous 10 \$ de l'heure pour jouer dans une pièce, et paieriez-vous un mécanicien 6 \$ de l'heure pour réparer votre voiture? C'est toute la question. La réponse est que nous voulons que l'artiste professionnel soit mieux payé pour faire son travail.

Puisque je ne peux pas gagner ma vie en tant que comédien professionnel... Je vais vous donner un exemple. J'ai été directeur d'un théâtre, et les comédiens professionnels recevaient 250 \$ par semaine pour jouer. Ce n'est pas beaucoup d'argent. J'ai cinq enfants. Si je travaillais dans un atelier de réparation chez Volvo, je gagnerais beaucoup plus. Je gagnerais cet argent en une journée. Mais parce que je ne gagne que 250 \$ par semaine, je dois aussi travailler ailleurs.

• (2225)

**L'hon. John McKay:** Si vous gagnez 250 \$ par semaine, vous ne payez probablement pas beaucoup d'impôt. La question est de savoir pourquoi la Loi de l'impôt sur le revenu devrait s'écarter du concept général selon lequel un dollar est un dollar, et accorder une exemption? Soyez certain que si nous accordions une exemption aux artistes, il y aurait une longue file à la porte, jusqu'au coin de la rue, de conducteurs d'ambulance, d'infirmières, et ainsi de suite.

Vous m'avez quand même fourni une réponse. Je l'accepte.

**Le président:** Merci, monsieur McKay.

**L'hon. John McKay:** Attendez, je n'ai pas encore parlé de l'étalement du revenu.

L'autre question...

**Le président:** C'est ma question, mais allez-y. Vous pouvez la poser.

**L'hon. John McKay:** D'accord.

Le président et moi-même vous posons cette question. Quelle est la faille dans la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne l'étalement du revenu? Elle contient des dispositions à cet égard. Je sais que le revenu des artistes fluctue largement. Qu'est-ce qui cloche dans le régime actuel, qui comporte pourtant une formule d'étalement?

**M. Jean Malavoy:** Je vous rappelle que le secteur des arts est très particulier. Nous devons le considérer comme un secteur unique en

son genre. Nous ne pouvons pas tirer un trait et dire que tous les travailleurs canadiens sont dans la même situation; ce n'est pas possible dans le secteur des arts.

Imaginons que j'écrive un livre. Je gagne 10 000 \$ par année pendant trois ans parce que j'écris un livre. Je remporte le Prix du gouverneur général et le prix Trillium en Ontario, de telle sorte que je récolte 60 000 \$ parce que mon livre se vend. Ce que je dis, c'est que je me retrouve à un taux d'imposition assez élevé pendant la quatrième année. Ne serait-il pas possible de tenir compte de la première année, de la deuxième et de la troisième, à 10 000 \$, et de la quatrième année à 60 000 \$? C'est ce que nous appelons l'étalement de l'impôt sur le revenu. Il permettrait à l'écrivain de payer moins d'impôt la quatrième année, et d'être imposé en fonction d'une moyenne pour la période, en tenant compte du temps dont il a besoin pour créer.

En un sens, c'est un avantage. C'est un hommage que nous offrons à un artiste professionnel en lui disant que nous comprenons, qu'il a vendu un livre la quatrième année, mais que pendant les trois années où il a écrit, il n'avait pas de revenu.

J'essaie de vous convaincre...

**L'hon. John McKay:** Je comprends ce que vous dites.

**M. Jean Malavoy:** J'essaie de vous convaincre—je n'ai peut-être pas réussi—qu'un écrivain est quelqu'un de très particulier. La meilleure chose qui pourrait vous arriver, c'est d'avoir quelqu'un dans votre famille qui écrirait un livre.

**L'hon. John McKay:** J'ai épousé une réalisatrice de télévision. Je comprends.

**Le président:** Le problème, c'est que John ne peut plus réfléchir à cette heure tardive.

Je pourrais vous donner beaucoup d'exemples de gens d'affaires qui investissent dans leur entreprise ou dans l'élaboration de leurs produits, dans l'innovation. Ils consacrent tout leur temps à la recherche et au développement, et ils ne récoltent rien pendant deux, trois, parfois quatre ans. C'est assez fréquent.

Je vous remercie tous d'être venus, de votre indulgence. Nous devons partir. Je suis désolé que nous ayons dépassé la limite de temps, mais encore une fois, merci. Bonne nuit.

La séance est levée.





**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**